



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
HEIDELBERG

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 15 (1987)

DOI: 10.11588/fr.1987.0.53004

---

#### Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

LA FRANCHE-COMTÉ ENTRE LE ROYAUME ET L'EMPIRE  
(FIN IX<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> SIÈCLE) \*

I	– Aux origines du comté de Bourgogne. La formation d'une principauté féodale entre France et Germanie (fin IX <sup>e</sup> – début XI <sup>e</sup> siècle), par Gérard MOYSE . . . . .	p. 109
II	– Au temps de l'archevêque Hugues, 1031–1066, par Bernard DE VREGILLE . . . . .	p. 125
III	– Frédéric Barberousse et les archevêques de Besançon, par René LOCATELLI . . . . .	p. 130
Carte 1	– Le diocèse de Besançon au milieu du XI <sup>e</sup> siècle . . . . .	p. 112
Carte 2	– Le comté de Bourgogne au XII <sup>e</sup> siècle . . . . .	p. 132

I – Aux origines du comté de Bourgogne

La formation d'une principauté féodale entre France et Germanie  
(fin IX<sup>e</sup>–début XI<sup>e</sup> siècle)

Selon quel cheminement les *pagi* carolingiens situés entre Vosges, Saône et Jura se sont-ils finalement trouvés rassemblés, à l'aube du XI<sup>e</sup> siècle, sous la domination d'un seul et unique comte particulier issu de la maison de Mâcon, en la personne de Renaud I<sup>er</sup>, premier comte de Bourgogne à part entière en 1026? Répondre à cette question en la replaçant dans le contexte institutionnel plus général de l'Europe occidentale d'alors, revient à observer le comportement de trois pouvoirs – le pouvoir royal (celui du roi de Bourgogne), le pouvoir épiscopal (celui de l'archevêque de Besançon) et le pouvoir comtal (celui des comtes de Mâcon-Besançon) – à une époque charnière entre le monde carolingien et le monde féodal, dans un territoire placé aux avant-postes d'un royaume secondaire peu viable, le royaume de Bourgogne, face aux deux ensembles politiques majeurs qui flanquent celui-ci, la France d'un côté, la Germanie de l'autre. C'est observer aussi les influences que ces deux grands voisins exercent singulièrement sur cette marche qui forme tampon entre eux, intervenant ainsi manifestement dans l'évolution de celle-ci en une principauté territoriale autonome.

Mesurer le rôle de ces influences périphériques et le comportement de ces pouvoirs locaux dans la gestation du comté de Bourgogne à cette époque de transition entre deux types de sociétés politiques, tel voudrait être ici notre propos, conçu comme

\* Note de la rédaction: Les trois parties du présent article correspondent à trois communications prononcées à l'occasion d'une Table ronde organisée par M. Dietrich Lohrmann à l'IHA de Paris, le 9 octobre 1986. Une autre communication de ce même colloque, de J.-Y. Mariotte (La Franche-Comté à la fin du XII<sup>e</sup> et au début du XIII<sup>e</sup> siècle), a déjà été publiée dans *Francia* 14 (1986) p. 83–102, avec quelques changements, sous le titre: Othon »Sans Terre«, comte palatin de Bourgogne et la fin des Staufens en Franche-Comté. La publication de la communication de M. Henri Dubois (Aspects économiques de l'originalité franc-comtoise au XIII<sup>e</sup> siècle) est à attendre.

une simple introduction chronologique aux autres interventions de la présente Table ronde<sup>1</sup>. Concise et schématique, cette introduction, nous l'espérons, en fera d'autant mieux ressortir les principales lignes de force de cette histoire longue d'un siècle et demi, la plupart du temps assez embrouillée et même obscure dans le détail, du fait de la diversité et de l'imbrication de ses acteurs, du fait, aussi, de l'insuffisance des sources disponibles. Pour nous permettre de rendre compte localement de ces quelque cent cinquante années, il ne subsiste, en effet, guère plus de quatre-vingts documents, dont une demi-douzaine de textes hagiographiques peu sûrs pour la plupart et une quinzaine de simples mentions touchant à la participation de tel archevêque de Besançon de la période à des événements généraux. C'est donc une soixantaine d'actes seulement qui forme le noyau diplomatique de notre documentation, presque tous relatifs à des faits patrimoniaux où l'Eglise est concernée: encore, parmi ces actes, une quinzaine, totalement perdus, doivent-ils être restitués, et une trentaine ne nous sont-ils plus connus que par des copies, si bien que les originaux se réduisent au nombre de neuf<sup>2</sup>.

Cette indigence documentaire, aggravée par la partialité objective des informations, à peu près toutes issues du pouvoir religieux ou en rapport avec lui, invite donc à beaucoup de prudence dans cette approche des conditions exactes de la mise en place du comté de Bourgogne.

Mais sans doute convient-il d'abord de baliser plus précisément notre propos dans les lieux et dans le temps.

Considérée sous son aspect territorial, cette mise en place intervient dans les limites des *pagi* carolingiens<sup>3</sup> de Portoï, Amous, Varais et Escuens, et, au début de la période, peut-être aussi de celui d'Ajoie, au nord-est, dont les destinées, à vrai dire

1 Les pages qui suivent développent, en la mettant à jour et en la situant dans d'autres perspectives, l'étude que nous avons consacrée voici dix ans à la même période de l'histoire du comté de Bourgogne dans l'Histoire de la Franche-Comté publiée sous la direction de R. Fiétier, Toulouse 1977, 2<sup>e</sup> éd. 1985, p. 111-118. – Pour la Table ronde, voir ci-dessus note de la rédaction.

2 A quelques exceptions près, l'ensemble des sources invoquées ici ont été déjà mises à contribution, d'une façon ou d'une autre, dans de précédents travaux, où elles sont dûment référencées, voire répertoriées et parfois même publiées. Pour alléger les notes de la présente étude, c'est, en règle générale, à ces travaux que nous renverrons brièvement pour identifier avec plus de précision chacun des actes que nous serons amenés à utiliser. En tête de ces travaux figurent ceux du P. B. de Vregille, initiateur de nos propres recherches, et dont nous ne sommes le plus souvent que l'écho fidèle: citons d'abord le lumineux chapitre qu'il a consacré au Royaume de Bourgogne (888-1032), dans l'Histoire de Besançon publiée sous la direction de C. FOHLEN, t. I, Paris 1964, 2<sup>e</sup> éd. Besançon 1981, p. 221-238 (ci-après abrégé Histoire de Besançon); vient ensuite son maître livre sur Hugues de Salins, archevêque de Besançon (1031-1066), thèse Besançon 1978, Lille-Besançon 1983 (ci-après abrégé Hugues de Salins). Nous aurons aussi à renvoyer assez systématiquement au répertoire des sources relatives au diocèse de Besançon jusque vers l'an mille que nous avons placé en tête (p. 25-32) de notre article: Les origines du monachisme dans le diocèse de Besançon, V<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle, dans: Bibliothèque de l'Ecole des chartes 131 (1973) p. 21-104 et 369-485 (ci-après abrégé Monachisme): bien que périmé sur bien des points, ce répertoire, le seul de son genre pour cette période et cette région, reste commode. Enfin, pour les actes des rois de Bourgogne, référence sera faite, bien sûr, au volume des M.G.H. où ils ont été édités par Th. SCHIEFFER et H. E. MAYER, Die Urkunden der burgundischen Rudolfinger, Munich 1977 (ci-après abrégé D. Burg.).

3 Pour situer ces *pagi* dans le temps et dans l'espace, on se reportera à notre étude: La Bourgogne septentrionale et particulièrement le diocèse de Besançon de la fin du monde antique au seuil de l'âge carolingien (V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle), dans: Von der Spätantike zum frühen Mittelalter, Sigmaringen 1979

obscuras au X<sup>e</sup> siècle, se révèlent divergentes au XI<sup>e</sup><sup>4</sup>. Dans l'espace ainsi délimité du pied des Vosges au cœur du Jura, et du val de Saône à la porte d'Alsace, le peuplement conserve alors à peu près la répartition qu'on lui connaît depuis l'époque gallo-romaine, malgré les apports germaniques répétés, mais, somme toute, superficiels, du V<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle (Alamans et Burgondes, puis Francs et Warasques).

Ayant encore peu mordu sur les hauteurs jurassiennes, les populations se concentrent principalement aux abords des plaines et vallées de la Saône et de ses affluents (Ognon et Doubs), c'est-à-dire dans les zones d'accès aisé qu'empruntent évidemment les deux grands axes routiers qui se recoupent à Besançon, la voie d'Italie au nord au Bassin Parisien à travers le Jura (par le col de Jougne) et la voie de la vallée du Rhône et Lyon à l'Alsace et la Germanie par la vallée du Doubs. La retombée occidentale du Jura (Vignoble et Revermont) et ses nombreuses reculées constituent l'autre zone privilégiée d'implantation humaine, où les activités issues de la culture de la vigne et l'exploitation du sel se laissent entrevoir dès avant le XI<sup>e</sup> siècle, et où se profile déjà, à Salins, l'un des pôles économiques du pays<sup>5</sup>.

Hors de ces zones de peuplement traditionnel, quelques foyers de colonisation nouveaux se sont toutefois implantés à la périphérie de la région, et parfois même en altitude, avant tout dans le sillage des abbayes fondées entre le V<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècle: les confins septentrionaux (Luxeuil et, plus tard, Lure) sont ici touchés aussi bien que les confins méridionaux au contact du diocèse de Lyon (Saint-Oyan en pleine montagne et, plus tard, Gigny sur le Revermont). Enfin, c'est au cours même de cette période de parcellisation du pouvoir ici envisagée que naissent de nouvelles agglomérations liées à la mise en place du premier réseau castral: ainsi, au cœur de l'Ajoie et aux bornes du comté, Montbéliard autour de son château<sup>6</sup>.

Ainsi situé et articulé, cet ensemble territorial se caractérise au cours des temps par une fonction essentielle, celle qui s'attache à une terre de confins, tout à la fois marche et pays d'entre-deux. Cette fonction, déjà évidente à l'époque mérovingienne<sup>7</sup>, n'a pu qu'être accentuée par la position de ce territoire sur la ligne exacte de fracture de l'Empire carolingien: après 843, en effet, les *pagi* constitutifs à terme du comté de Bourgogne se trouvèrent ballottés entre les trois royaumes nés de l'éclatement carolingien, Lotharingie d'abord, en 843, puis France pour les uns et Germanie pour les autres en 870, Germanie bientôt pour tous, en 880, dont ils se détachèrent

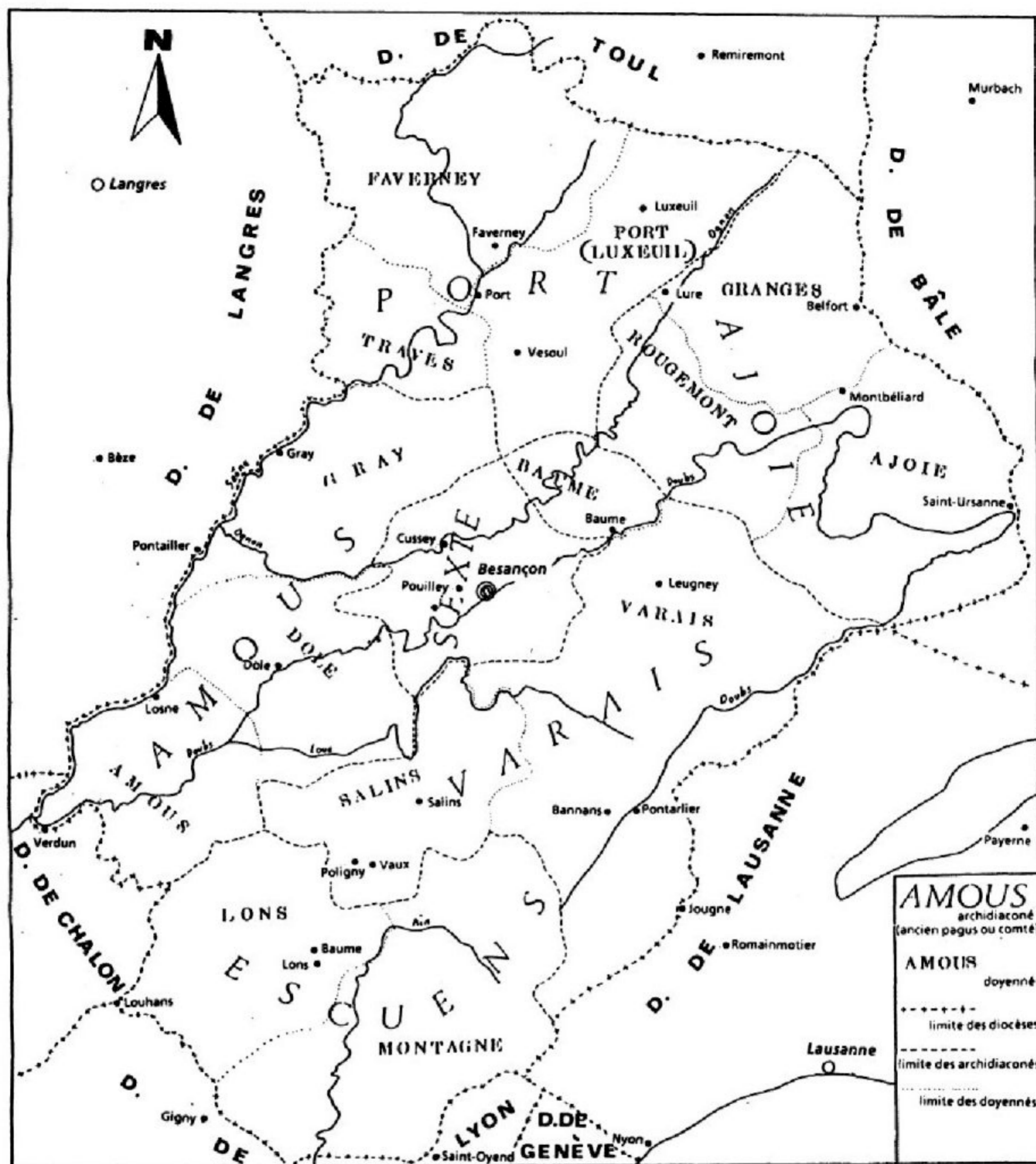
(Vorträge und Forschungen, 25), p. 487-488, ainsi qu'à la carte jointe, en encart, à la version courte, mais illustrée, de la thèse du P. DE VREGILLE, Hugues de Salins, Besançon 1981 (ci-après reproduite, p. 112).

4 Sur l'évolution qui conduit de l'Ajoie au comté de Montbéliard, voir notre étude en collaboration avec R. LOCATELLI et R. FIÉTIER, Aux origines du comté de Montbéliard, dans: Bulletin et mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard 101 (1978), notamment p. 28-31.

5 Il n'existe pas d'étude systématique du peuplement de cette région au haut Moyen Age: faute de mieux, et sans préjudice des publications propres à des sites archéologiques de la période, on pourra se reporter aux passages que nous consacrons à ce problème dans l'Histoire de Franche-Comté (voir n. 1), notamment p. 97-98, et dans La Bourgogne septentrionale (voir n. 3), p. 471-472 et 477-479.

6 Deux mentions signalent le château de Montbéliard au X<sup>e</sup> siècle: l'une, vers 925, à propos de la translation des reliques de saint Maimbœuf sous l'archevêque Bérenger (MOYSE, Aux origines du comté de Montbéliard [voir n. 4], p. 29, VREGILLE, Hugues de Salins, p. 535), l'autre, dans les années 980-990, à propos du voyage des reliques des saints Walbert et Eustasius (MOYSE, Aux origines du comté de Montbéliard, p. 31).

7 Sur le *pagus*-marche d'Escuens-Outre-Jura des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles, voir MOYSE, Monachisme, p. 96-97, n. 2.



Carte 1 Le diocèse de Besançon au milieu du XI<sup>e</sup> siècle (d'après B. DE VREGILLE, Hugues de Salins, 1981).

dès 888 pour contribuer à la formation d'un nouveau royaume, celui de Bourgogne<sup>8</sup>. C'est au sein de celui-ci que devait, durablement désormais, se dérouler leur destinée, jusqu'à l'éclosion complète du comté de Bourgogne (1026), qui, à quelques années près, coïncide avec l'extinction de la dynastie fondatrice de ce royaume (1032). Les termes entre lesquels s'inscrit notre examen des origines du comté de Bourgogne sont donc ceux-là mêmes de l'histoire du royaume de Bourgogne, né sur les décombres de l'Empire carolingien, difficilement et modestement constitué sur les deux versants du Jura par Rodolphe I<sup>er</sup> (888–912), face aux dynasties carolingiennes des deux Francies, largement étendu ensuite à tout le bassin du Rhône et bientôt inféodé à la Germanie ottonienne par Rodolphe II (912–937) et Conrad le Pacifique (937–993), et ainsi perpétué sous Rodolphe III (993–1032), à la mort duquel il passa par héritage – non sans contestation et résistance des seigneurs bourguignons, voire français – dans le patrimoine des rois de Germanie, formant un véritable glacis de leur empire<sup>9</sup>.

Cette position au sein de l'Europe carolingienne et post-carolingienne place donc notre région en plein épiceutre des turbulences politiques d'alors, à la convergence des influences – des convoitises – occidentales (françaises) et orientales (germaniques), et l'engage en fait sur la voie de l'autonomie, dans un royaume de plus en plus faiblement régi par son souverain normal. Cette même position centrale tient en revanche cette région plutôt à l'écart d'une autre source des bouleversements de l'époque, les invasions normandes puis hongroises. Celles-ci, aux origines périphériques lointaines, n'ont, en effet, que très exceptionnellement touché les pays retirés entre Vosges et Jura. C'est le cas pour les Normands, qui n'ont vraisemblablement pas franchi la Saône dans leurs avancées extrêmes vers l'est, dans les années 880<sup>10</sup>. Quant aux Hongrois, au siècle suivant, une, ou, tout au plus, deux de leurs incursions peuvent être ici repérées: l'une, la mieux attestée, est marginale, ayant mis à sac Lure (vers 937); l'autre, très hypothétique, aurait au contraire atteint, une dizaine d'années auparavant, Besançon, c'est-à-dire le cœur même du pays<sup>11</sup>.

Durant toute cette période, en effet, la vieille cité, protégée par son site exceptionnel, demeure bien le centre de gravité institutionnel de la région, et à double titre, puisqu'elle en est à la fois la métropole religieuse et la capitale administrative-politique. Les quatre ou cinq *pagi* d'où se dégage alors peu à peu le comté de Bourgogne ne le manifestent-ils pas au simple regard de la géographie, par leur disposition convergente, comme en étoile, en direction de Besançon? Et cette coexistence des deux fonctions se traduit ici par une coïncidence remarquable entre les deux ressorts correspondants sur lesquels s'étend l'autorité du chef-lieu: les limites du diocèse de Besançon épousent en effet exactement – à quelques exceptions près au nord-ouest et au nord-est – celles-là mêmes des circonscriptions civiles que

8 Sur la place des *pagi* jurassiens dans les partages carolingiens, VREGILLE, Histoire de Besançon, p. 214–220.

9 La bibliographie complète la plus récente sur l'histoire du royaume de Bourgogne figure dans D. Burg., p. 381–414. L'introduction de ce même volume, p. 3–35, présente en outre la dernière mise à jour sur cette histoire: sauf précision contraire, c'est sur elle que se fondent les aperçus généraux que nous donnons ici sur cette histoire.

10 En l'absence d'étude récente sur les invasions normandes aux abords de la Saône, notre affirmation se fonde sur le dépouillement critique des sources susceptibles de nous renseigner sur ce problème, notamment celles qui évoquent les destinées de Bèze à cette époque.

11 Histoire de Besançon, p. 231–232.

constituent les *pagi* précédemment évoqués. Si cette coïncidence des deux ressorts devait se perpétuer bien après le XI<sup>e</sup> siècle, l'unicité de chef-lieu, effective dès la formation du diocèse de Besançon, alors que la ville était déjà capitale d'une province du Bas Empire, ne devait pas survivre à l'époque des origines du comté de Bourgogne ici étudiée. Sans doute, au X<sup>e</sup> siècle, Besançon fait-elle figure de point d'ancrage privilégié du pouvoir des comtes de Mâcon-Bourgogne à l'est de la Saône, mais ce point d'ancrage n'est pas unique et, surtout, dès les années 1040, avec l'aval du pouvoir impérial, le pouvoir épiscopal exclut de la cité le pouvoir comtal, d'où résulta une décentralisation politique durable.

Telle est la situation à laquelle aboutit, à Besançon, au début du XI<sup>e</sup> siècle, le jeu des principaux pouvoirs en présence entre Vosges et Jura depuis la fin du IX<sup>e</sup> siècle. Il convient maintenant de situer ce jeu dans la perspective plus large qui est nôtre ici, celle de la gestation du comté de Bourgogne dans son ensemble, en précisant les étapes qui, des dernières années du IX<sup>e</sup> siècle carolingien, mènent à l'orée toute féodale du XI<sup>e</sup>, laps de temps où la prépondérance passa du pouvoir royal au pouvoir comtal.

Trois phases se laissent assez clairement repérer dans cette évolution. La première, caractérisée par le rôle encore marquant joué, sur la lancée carolingienne, par le pouvoir royal aux côtés du pouvoir épiscopal, se prolonge jusqu'au premier quart du X<sup>e</sup> siècle.

Dès la fondation du royaume de Bourgogne, en 888, l'influence du nouveau souverain sur les pays entre Vosges et Jura est réelle: d'une part, les cinq *pagi* d'Ajoie, Portoï, Amous, Varais et Escuens ou, comme on voudra, le diocèse de Besançon, constituent, avec le versant helvète du Jura, à peu près tout le royaume; d'autre part, surtout, c'est l'archevêque de Besançon, Thierry, symbole de la permanence carolingienne – il est alors en place depuis quinze ans – que Rodolphe I<sup>er</sup> choisit pour archichancelier, charge dans laquelle il devait le maintenir cinq ans au moins<sup>12</sup>. Sans doute le recours à l'archevêque de Besançon pour cette fonction curiale de premier plan s'imposait-il au roi en raison de l'importance de ce siège épiscopal à l'échelle de son modeste royaume: Besançon était en effet la seule métropole ecclésiastique que comptait celui-ci, et cette situation devait durer près de deux générations. Mais c'était s'ouvrir en même temps un champ d'intervention privilégié à l'ouest du Jura: ainsi voit-on, dès 888–890, Rodolphe manifester son autorité en Escuens par la donation qu'il fit alors de la *cella* de Baume-les-Messieurs en faveur de l'abbé Bernon nouvellement établi à Gigny<sup>13</sup>, ou encore en Portoï, en 893, par une autre donation consentie au prêtre Faroux et portant sur une église Saint-Maurice<sup>14</sup>.

Cette intervention du roi dans le diocèse de Besançon s'imposait d'autant plus au cours de ces années que, durant une décennie environ (890–900), son autorité s'y trouva battue en brèche par ses adversaires carolingiens de Germanie et de Provence. L'entreprise, apparemment concertée entre eux, de prendre la région en tenaille, est jalonnée par des diplômes émanant de la chancellerie provençale (confirmation de

12 D. Burg., p. 39–40.

13 D. Burg., n° 14, p. 231–232.

14 D. Burg., n° 4, p. 98 (mais l'identification de *Coldranico* avec Chauvirey n'est pas convaincante: il s'agit peut-être du Cordonnet, Haute-Saône, canton de Rioz).

Baume à Gigny par la reine Ermengarde en 890<sup>15</sup>, confirmation des possessions de Saint-Oyan par le roi Louis en 900<sup>16</sup>) aussi bien que par des actes dus aux rois de Germanie, Arnulf (donation de l'abbaye de Luxeuil à l'Église de Metz en 891)<sup>17</sup>, puis son fils Zwentibold (restitution de la *villa* de Pouilley-les-Vignes à l'Église de Besançon en 895–900)<sup>18</sup>.

Mais, la lignée carolingienne de Germanie s'étant éteinte et l'intérêt principal des rois de Provence s'étant détourné du nord de leur royaume (notons toutefois que Saint-Oyan, traditionnellement tourné vers le Sud, demeura dans l'orbite provençale: en 928, c'est Hugues de Provence qui est sollicité pour confirmer les biens du monastère)<sup>19</sup>, le roi de Bourgogne renoua bientôt les liens brièvement distendus avec l'ouest du Jura: en 903, une nouvelle intervention de Rodolphe I<sup>er</sup> en faveur de Baume-les-Messieurs et Gigny démontre que le sud du diocèse de Besançon est rentré sous sa juridiction<sup>20</sup>. Bien plus, à Besançon même, au début du X<sup>e</sup> siècle, l'autorité du roi prime apparemment encore les influences locales: non seulement l'archevêque Thierry semble en disgrâce dans les dernières années de sa vie, puisqu'il n'est plus titulaire de la chancellerie royale après 893 – est-ce là une conséquence de son attitude bienveillante envers Zwentibold? – mais, à sa mort, survenue à la charnière des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, le roi réussit à imposer à Besançon son propre candidat pour lui succéder, Aymin, officiellement détenteur du siège archiépiscopal en 914 et 915, contre le candidat local, Bérenger, parent de Thierry et peut-être son adjoint à la chancellerie. Telle est, du moins, l'interprétation la plus vraisemblable qu'il convient de donner à un épisode certes fort mouvementé (Bérenger eut les yeux crevés au cours du conflit), mais imparfaitement documenté, de la succession épiscopale bisontine<sup>21</sup>.

Quoi qu'il en soit, il s'agit là d'un des derniers actes d'autorité véritable du pouvoir royal bourguignon à l'ouest du Jura. Sans doute le siège bisontin resta-t-il dans la mouvance de la cour jusqu'au début du règne de Conrad le Pacifique: c'est qu'il fallait compter avec l'archevêque, en raison de sa qualité, déjà soulignée, de seul métropolitain du royaume jusque vers 940. Ainsi, en 932, le roi a-t-il recours à lui pour consacrer les évêques de Belley, Lausanne et même Sion, ce dernier siège n'étant pourtant pas suffragant de Besançon<sup>22</sup>. Mais ce n'était là, sans doute, que pure nécessité, car, en réalité, depuis quelques années déjà, Besançon avait échappé au contrôle royal, les partisans de Bérenger ayant eu finalement raison d'Aymin, déclaré à jamais intrus dans la liste épiscopale. Et, plus généralement, après cette ultime intervention d'ordre «politique» que constitue l'acte de 932, la chancellerie bourguignonne ne se manifeste plus à l'ouest du Jura que par le biais de quelques confirmations, purement formelles – nous reviendrons sur certaines. Ainsi en va-t-il pratiquement jusqu'à la fin de la dynastie rodolphienne. C'est dire que la réalité du

15 Monachisme, n° XX, p. 28.

16 Ibid., n° LIII, p. 36.

17 Ibid., n° XXXVI, p. 32.

18 Ibid., n° IV, p. 25.

19 Ibid., n° LIV, p. 36.

20 D. Burg., n° 9, p. 106.

21 Histoire de Besançon, p. 222–223.

22 D. Burg., n° 23, p. 125.



pouvoir sur cette région était passée en d'autres mains depuis le deuxième quart du X<sup>e</sup> siècle.

Ces mains, ce sont, bien sûr, celles des potentats locaux. Au vrai, les levains de la féodalité se profilent ici dès la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle: révélatrices sont, à cet égard, maintes usurpations de biens ecclésiastiques dénoncées par les diplômes royaux carolingiens de cette époque. Un comte Matfrid semble le premier de ces seigneurs locaux trop entreprenants à l'égard des patrimoines religieux: c'était en 854, à l'encontre de Saint-Oyan<sup>23</sup>; le duc de Transjurane, Hubert, personnage bien plus considérable, s'en prend au même moment et plus durablement à l'abbaye de Luxeuil<sup>24</sup>; la liste se poursuit à Lure, où la famille de Waldrade, concubine de Lothaire II, puis la famille des comtes d'Alsace, s'approprient l'abbaye<sup>25</sup>; en 869, un comte Atton détient trois *villae* du temporel de l'Eglise de Besançon en Escuens<sup>26</sup>; en 880, de nouveau, ce même temporel est touché, occupé qu'il est alors par un fidèle de Charles le Gros, Hubo<sup>27</sup>; en 890, enfin, Gigny se plaint de l'usurpation de sa *cella* de Baume par un certain Bernard, vassal des rois de Provence<sup>28</sup>.

Tous ces faits, pour être répétitifs et concerner l'ensemble du territoire, et pour révéler localement une tendance alors générale vers la parcellisation du pouvoir, restent cependant épars et ne répondent pas à une entreprise concertée de mainmise systématique sur tous les *pagi* jurassiens. Même le rassemblement des *pagi* du diocèse de Besançon dont on crédite, à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, un certain comte Roffroi, est rien moins qu'assuré, l'autorité de ce personnage ne semblant guère attestée, sur la rive gauche de la Saône, qu'en Portois, où il intervient en 893<sup>29</sup>.

D'un tout autre retentissement apparaissent, en revanche, à partir de la deuxième décennie du X<sup>e</sup> siècle, les entreprises lancées en direction du diocèse de Besançon par des seigneurs qui lui sont étrangers par leurs origines, et d'abord par le comte, puis duc de Bourgogne Hugues le Noir. Dès 914, celui-ci prend pied dans le Varais, par le moyen d'une concession de biens à Poligny qu'il obtient non pas du roi titulaire de Bourgogne, mais du roi de France Charles III le Simple<sup>30</sup>: signe de l'interventionnisme du souverain occidental dans ce royaume limitrophe du sien, cet acte est surtout révélateur des attaches familiales d'Hugues avec le roi de Bourgogne, tacitement consentant: sa mère, Adélaïde, était sœur de Rodolphe I<sup>er</sup> et, dès 922, Hugues transmettait à celle-ci ce qu'il venait de recevoir à Poligny<sup>31</sup>. Mais les intérêts de Hugues dépassèrent vite le Varais pour s'étendre à l'ensemble du diocèse, au point que les historiens n'ont pas hésité à faire de lui le détenteur de l'ensemble des *pagi*-comtés sis entre Vosges et Jura, et que le roi de Bourgogne lui aurait concédés. Ce qu'il y a de sûr, c'est que son influence et, après sa mort (en 952), son prestige furent grands à Besançon même, dont il avait contribué à accroître le temporel de la

23 Monachisme, n° LII, p. 36.

24 Ibid., p. 475.

25 Ibid., p. 439.

26 Ibid., n° I, p. 25.

27 Histoire de Besançon, p. 220.

28 Monachisme, n° XX, p. 28.

29 D. Burg., n° 4, p. 98; Histoire de Besançon, p. 221-222.

30 Monachisme, n° XXV, p. 29.

31 Acte perdu, évoqué par la donation de ces mêmes biens à l'Eglise d'Autun par Adélaïde en 922, Monachisme, n° XXVI, p. 30.

cathédrale (domaine de Pouilley) et où il semble bien avoir élu sépulture<sup>32</sup>; en outre, sa clientèle se situe aussi bien en Portoï, où, en 940, il obtient – du roi de France, suzeraineté personnelle oblige! – pour un de ses fidèles, Alard, les revenus de l'abbaye de Faverney<sup>33</sup>, qu'en Varais, où, en 944, un certain Wilencus se recommande louangeusement de lui lors d'un échange avec l'Eglise de Besançon<sup>34</sup>.

En fait, la nature exacte de cette emprise du duc de Bourgogne à l'est de la Saône est difficile à déterminer: sans doute était-elle purement occasionnelle et ne reposait-elle que sur la parenté de Hugues avec la dynastie rodolphienne, encore que celle-ci, curieusement, semble tenue à l'écart par Hugues, au profit de la dynastie carolingienne française, lors de ses transactions en Varais, puis Portoï, évoquées plus haut. En tout cas, cette emprise ne survécut pas à Hugues, et sa disparition laissa le champ libre à l'influence d'une autre famille, venue elle aussi de la Bourgogne d'Outre-Saône, celle des comtes de Mâcon. Leur implantation à l'est de la Saône apparaît en effet à peu près accomplie au milieu du X<sup>e</sup> siècle, au terme d'un cheminement effectué parallèlement à celui de Hugues le Noir, sans doute sous son autorité éminente: mais les sources sont peu explicites sur la qualité des relations qui ont pu exister entre les deux puissances du côté jurassien de la Saône.

A vrai dire, les interventions des comtes de Mâcon sur la rive gauche de la Saône semblent débiter un peu après celles de Hugues, puisque c'est vers 930 seulement qu'Aubry I<sup>er</sup> acquiert, par échange avec l'évêque de Mâcon, des biens en Escuens<sup>35</sup>. Mais cette intervention était visiblement préparée de plus longue date, car, à la même époque, le même Aubry est déjà en mesure de peser sur les destinées du siège épiscopal de Besançon, en y faisant élire son parent, Mayeul, pour succéder à l'archevêque Bérenger; seule la modestie de l'élu, qui refusa cet honneur pour se consacrer à la vie monastique, empêcha cette expérience de se concrétiser alors<sup>36</sup>. Mais Besançon resta le point d'ancrage privilégié d'Aubry: c'est là qu'il choisit sa dernière demeure, dotant à cet effet la cathédrale du domaine de Cussey-sur-l'Ognon<sup>37</sup>. Son fils Liétaud (vers 945–vers 965) montra le même attachement à cette Eglise, qu'il enrichit des trois domaines d'Avrigney, Brussey et Amathay, les deux premiers dans l'Amous proche de Besançon, le troisième plus éloigné vers le sud, en Varais<sup>38</sup>. De Besançon, l'influence du comte de Mâcon progressa bientôt en direction de deux zones stratégiques du massif jurassien, à la faveur de deux accensements consentis coup sur coup, en 942 et 943, par Saint-Maurice d'Agaune à Aubry et ses fils, des domaines excentriques de l'abbaye situés autour du pôle économique de Salins et vers Pontarlier, au débouché du col de Jougne<sup>39</sup>. Encore la famille comtale était-elle implantée en Amous sur la Saône même, puisque Liétaud pouvait, en 951, donner à l'Eglise de Besançon deux églises à Gray et Pontailier<sup>40</sup>.

32 Histoire de Besançon, p. 225–226.

33 Monachisme, n° XXIX, p. 30.

34 Ibid., n° XI, p. 26.

35 Ibid., n° XXVIII, p. 30.

36 Histoire de Besançon, p. 227–228.

37 Monachisme, n° X, p. 26.

38 Donation perdue, évoquée par la confirmation de Léon IX pour Saint-Jean de Besançon en 1049, H.S., p. 391 et 94\*.

39 D. Burg., n° 64–65, p. 206 et 208.

40 Monachisme, n° XIII, p. 27.

Ce même acte est précieux à un autre titre: il est le premier à mentionner un vicomte de Besançon, dénommé Aubry, encore attesté quelque temps après, au détour d'actes mâconnais<sup>41</sup>. L'existence de cette fonction et la subordination indéniable de son titulaire aux comtes de Mâcon dès cette date traduisent avec force au niveau institutionnel l'importance de leur implantation domaniale et politique dans les *pagi*-comtés de l'est de la Saône, à l'exception du plus éloigné, toutefois, l'Ajoie, qui, sans doute, a déjà commencé de suivre une voie divergente: si l'Église de Besançon, dont il relève dans le cadre diocésain, y dispose bien de quelques pièces de son temporel (en témoigne un échange conclu vers 940 avec un certain Ursnatus)<sup>42</sup>, nul effet du pouvoir des comtes de Mâcon ne s'y manifeste. Au contraire, vers 925, c'est d'un comte Adzo que dépend le *castrum* de Montbéliard<sup>43</sup>: ce personnage, inconnu par ailleurs, mais sans lien apparent avec les comtes bourguignons, représente-t-il encore un des derniers comtes carolingiens responsables d'un *pagus* particulier, ou bien faut-il déjà voir en lui un jalon – très lointain – dans la constitution, autour de cette place forte, d'un comté autonome, dont l'essor n'est pourtant pas antérieur au XII<sup>e</sup> siècle?

Du moins avons-nous là un signe de la tendance centrifuge de l'Ajoie par rapport à Besançon dès la première moitié du X<sup>e</sup> siècle, et donc une certaine préfiguration des limites de l'assise territoriale du comté de Bourgogne médiéval vers le nord-est. Ainsi, l'un des éléments caractéristiques du pouvoir comtal implanté à Besançon semble-t-il présent dès l'origine, contribuant pour sa part, à côté des éléments d'ordre domaniale, politique et institutionnel précédemment évoqués, à faire de la première moitié du X<sup>e</sup> siècle, la phase de mise en place des fondements du comté de Bourgogne.

Mais, pour que ce comté prenne à son tour son essor propre, un élément lui manque encore, son autonomie par rapport au comté de Mâcon: si, à l'évidence, Aubry I<sup>er</sup> et Liétaud s'attachent sensiblement plus à développer leur emprise à partir de Besançon qu'à exercer leur pouvoir à Mâcon, il n'en est pas moins vrai qu'il faut attendre encore plus de deux générations après eux pour voir leur comté de la rive gauche de la Saône se séparer de celui de la rive droite. Le règne du fils et successeur de Liétaud, Aubry II, à la tête du double comté (vers 965–vers 982), dépourvu de tout souvenir notable dans l'histoire bisontine<sup>44</sup>, démontre l'importance encore précaire que revêt alors la région jurassienne au sein de la domination mâconnaise.

Les années qui recouvrent la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle et les premières décennies du XI<sup>e</sup> représentent donc bien la phase finale de l'émergence du comté de Bourgogne, en ce qu'elles furent nécessaires pour permettre à cette domination de s'y renforcer et d'atteindre une ampleur suffisante pour aboutir à un partage dynastique entre les deux comtés.

C'est en premier lieu l'implantation domaniale et familiale de la dynastie mâcon-

41 Histoire de Besançon, p. 235.

42 Acte présenté et édité dans notre article Actes privés inédits relatifs à Besançon et Saint-Claude sous Conrad le Pacifique, dans: Bibliothèque de l'École des chartes 130 (1972) p. 582–585. La datation serait à revoir à la lumière d'une étude serrée de tous les actes bisontins conservés pour l'épiscopat de Gerfroi, et de la chronologie diplomatique de Conrad.

43 Voir n. 6 ci-dessus.

44 Histoire de Besançon, p. 228–229.

naise qui se renforce durant ces années dans le Jura. Les biens obtenus en accensement de Saint-Maurice d'Agaune dès 942-943 entre Salins et Pontarlier passèrent en effet définitivement dans le patrimoine comtal, où ils constituèrent aussitôt la dotation du deuxième fils d'Aubry I<sup>er</sup>, Humbert, puis de ses descendants, les sires de Salins. Avec cette branche cadette des comtes de Mâcon-Bourgogne se mettait ainsi en place l'un des tout premiers lignages féodaux du comté de Bourgogne<sup>45</sup>. Et ce lignage devait manifester son emprise sur tout le massif jurassien jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle: ainsi l'attestent les actes par lesquels les sires de Salins, ou leur rejeton Hugues (futur archevêque de Besançon), interviennent non seulement à Salins (fondation de Saint-Anatoile entre 1000 et 1015, confirmation royale de celle-ci en 1029)<sup>46</sup>, mais aussi dans le Varais plus lointain, à Bannans (dès 1001)<sup>47</sup>, Aubonne, Leugney, Orsans et Ranguetelle-Passavant (entre 1028 et 1031)<sup>48</sup>.

Ce sont le plus souvent des confirmations royales des douze dernières années du règne de Rodolphe III de Bourgogne qui nous font connaître ces possessions salinoises. Ce regain d'activité final de la chancellerie royale, après un demi-siècle de silence total dans cette région, permet-il de conclure à un renouveau de l'emprise royale à l'ouest du Jura à ce moment-là? Malgré des hypothèses récemment avancées en ce sens<sup>49</sup>, il faut plutôt voir là, outre le signe de relations familiales entre les sires de Salins et la cour de Bourgogne – nous y reviendrons –, le témoignage de la passivité du pouvoir royal: son rôle local n'apparaît plus que de pure forme, se limitant à avaliser un certain nombre d'initiatives qu'on veut bien lui soumettre. Cela avait été déjà le cas sous Conrad le Pacifique, en 942-943, lorsque Saint-Maurice d'Agaune se défit de ses biens jurassiens, et en 967, lorsque le chapitre cathédral de Besançon fit confirmer ses possessions<sup>50</sup>. Ce fut encore le cas vers 1020, pour l'abbaye de Saint-Oyan<sup>51</sup>.

Mais cet effacement du pouvoir royal est encore plus patent face au pouvoir comtal lui-même, dont l'ascension est désormais irrésistible à l'est de la Saône. Sans doute la cause en réside-t-elle d'abord dans un profond renouvellement dynastique et dans la personnalité même de son auteur, le comte Otte-Guillaume, venu de Lombardie et qui, par son mariage avantageux avec la veuve du comte Aubry II, prit carrément la place des comtes de Mâcon à la tête de leur double comté, vers 982<sup>52</sup>. Parmi toutes les initiatives de ce prince illustre – celles qui touchent à la Bourgogne française, en particulier le duché, sont bien connues –, relevons ici celles qui révèlent sa toute-puissance dans le comté de Bourgogne, notée de façon appuyée, mais en termes généraux, par les chroniqueurs.

45 Sur les origines de la maison de Salins, VREGILLE, Hugues de Salins, p. 1-8.

46 Ibid., p. 8, et D. Burg., n° 122, p. 294.

47 Hugues de Salins, p. 7-8.

48 D. Burg., n° 119, p. 287, et n° 135, p. 310.

49 Les conclusions favorables que l'on pouvait tirer d'une présence (militaire?) de Rodolphe III en plein diocèse de Besançon en 1016 (et encore en 1029), et qu'expose D. Burg., p. 32, doivent être revues, l'hypothèse de cette présence ne reposant que sur l'identification du lieu d'expédition de trois diplômes de ces années-là (D. Burg., n° 108 et 121-122), Logis, avec La Loye (Jura); cette identification est des plus contestables historiquement et étymologiquement, Hugues de Salins, p. 653-655.

50 D. Burg., n° 43, p. 161.

51 D. Burg., n° 132, p. 308.

52 Sur les origines du pouvoir d'Otte-Guillaume, Hugues de Salins, p. 619-620.

Dans le domaine patrimonial, on le voit présent aussi bien au nord du comté, à Port-sur-Saône, où il seconde une donation de l'archevêque Gautier en faveur de Cluny, entre 1016 et 1026<sup>53</sup>, qu'au sud, à Salins, où il se défait de deux chaudières à sel au profit de Saint-Bénigne de Dijon en 1026<sup>54</sup>, ou vers Poligny, à Vaux, dont il contribue à doter le monastère, bientôt confié à Cluny par le comte Renaud (1029)<sup>55</sup>. Pour nous être parvenus revêtus de l'autorité de Rodolphe III, ces trois actes ne doivent pourtant pas laisser l'historien dupe des relations qui régnaient alors entre les deux pouvoirs.

C'est, en réalité, d'une situation conflictuelle qu'il faut parler entre le roi et le comte, et cet affrontement, révélé notamment, ici encore, par la succession épiscopale de Besançon, devait tourner à l'avantage écrasant du comte. Peu après son avènement, Otte-Guillaume avait su mettre le pouvoir épiscopal de Besançon sous sa protection en plaçant à la tête du diocèse son beau-fils, Liétaud, attesté comme archevêque de Besançon en 993 et 994<sup>56</sup>. Sans doute le siège de Besançon resta-t-il dans cette position vis-à-vis du comte sous le successeur de Liétaud, l'archevêque Hector. Mais, à la mort de celui-ci, en 1015, le roi, engagé dans une lutte – vouée à l'échec – contre le comte aux côtés de l'empereur Henri II, héritier désigné du royaume, tenta de reprendre en main Besançon: il désigna comme archevêque un sien chapelain, Bertald. En vain, car c'est l'homme d'Otte-Guillaume, l'archevêque Gautier, qui fut élu et occupa le trône épiscopal, tandis que Bertald était refoulé *manu militari* hors du comté<sup>57</sup>.

Ainsi, tantôt tenu en lisière, tantôt consentant, le pouvoir royal, en ce premier quart du XI<sup>e</sup> siècle, l'a-t-il complètement cédé au pouvoir comtal, à Besançon et dans le ressort du comté de Bourgogne. C'est donc une principauté totalement constituée, et qui pouvait désormais suivre sa propre voie, indépendamment du comté de Mâcon, qu'à sa mort, en 1026, Otte-Guillaume transmit à son fils Renaud à l'est de la Saône<sup>58</sup>.

Pour être complet dans cette approche des origines du comté de Bourgogne, dont la formation vient ainsi d'être présentée dans ses grandes étapes chronologiques, il faut encore évaluer le poids de cette principauté en gestation, la situer sur l'échiquier politique de l'Europe occidentale du X<sup>e</sup> siècle et du début du XI<sup>e</sup>. Ce qui, avant 888 comme après, fait l'originalité de cet ensemble, c'est, on l'a indiqué déjà en guise d'introduction, la force attractive considérable qu'y exerce sa capitale, Besançon, et le jeu des influences périphériques qui se marquent sur l'ensemble de son territoire. Revenons ici plus en détail sur ces deux points.

Le comté de Bourgogne du X<sup>e</sup> siècle, dans sa totalité, vit donc d'abord en étroite communion avec sa métropole, Besançon; les quelques auteurs locaux de l'époque dont la production nous soit parvenue rivalisent dans sa louange, qu'il s'agisse de la Vie de saint Desle, le fondateur mythique de Lure, ou de celle de saint Antide,

53 Hugues de Salins, p. 20–21 (et n. 82–83, p. 662–664).

54 D. Burg., n° 118, p. 286.

55 Ibid., n° 121, p. 292.

56 Histoire de Besançon, p. 229.

57 Hugues de Salins, p. 16–18.

58 Histoire de Besançon, p. 231.

l'évêque martyr du V<sup>e</sup> siècle, ou même, plus cursivement, la déploration que Gudin composa à Luxeuil dans la deuxième décennie du XI<sup>e</sup> siècle sur la mort de l'écolâtre Constance. Mais les fonctions essentielles de la ville, quelles sont-elles alors? Sans doute pas la fonction économique, car, dans cette catégorie d'activités, la seule qui se laisse soupçonner est une certaine animation commerciale due au transit des voyageurs de tous horizons empruntant les deux axes internationaux qui se croisent à Besançon<sup>59</sup>. Sur la fonction politique, suffisamment évoquée déjà, nous ne reviendrons pas ici, sinon pour rappeler que cette période des origines du comté de Bourgogne constitue la seule où Besançon fut le centre politique de celui-ci, et que le pouvoir comtal qui s'y concentrait ne manqua pas de peser sur le pouvoir religieux: les conditions d'installation des archevêques Bérenger, Liétaud et Gautier disent assez combien le comte eut alors partie liée avec le pouvoir épiscopal. Car Besançon est enfin, et surtout, en raison de la pérennité de cette fonction, un centre religieux, dont dépendent non seulement un diocèse, mais aussi une province ecclésiastique essentiellement tournée vers le territoire helvète; et l'archevêque de Besançon ne manque pas de remplir son rôle de consécrateur envers ses nouveaux suffragants: on l'a vu déjà en 932, mais ces cérémonies sont attestées dès 927 vis-à-vis de l'évêque de Lausanne<sup>60</sup>, puis à nouveau en 985, et, vis-à-vis de celui de Bâle, en 999<sup>61</sup>.

En ce qui concerne le diocèse de Besançon même, le X<sup>e</sup> siècle représente sans nul doute une période d'organisation intense, tant dans ses cadres ecclésiastiques que dans ses ressources temporelles. A ce double égard, le rôle d'un archevêque mérite d'être souligné, celui de Gerfroi (932-953). C'est d'abord sous son pontificat qu'apparaissent les archidiacres: ils sont plusieurs à souscrire deux actes de la chancellerie bisontine en 944 et 945<sup>62</sup>. Ensuite, ce même pontificat apparaît comme celui où le patrimoine de l'Eglise de Besançon prend véritablement forme: du moins la relative abondance des documents propres à nous renseigner sur ce sujet (huit actes, dont cinq conservés et trois restitués) laisse-t-elle cette impression. De ce corpus, précieux par sa rareté, il ressort que l'Eglise de Besançon disposait alors de domaines répartis non seulement dans plusieurs *pagi* du diocèse, Portoïis (*Frontiniacum*)<sup>63</sup>, Varais (Tarcenay, Reugney)<sup>64</sup>, Amous (Gray, Pontailler et Chissey)<sup>65</sup> et même Ajoie (*Columbario?*)<sup>66</sup>, mais aussi hors des limites diocésaines, en Helvétie (autour du lac de Bienne)<sup>67</sup> et, surtout, en Bourgogne française, en Chalonnais principalement<sup>68</sup> et

59 Ces rappels sur les célébrations de Besançon et sa fonction de transit sont le résumé de *Histoire de Besançon*, p. 232-234.

60 D. Burg., n° 25, p. 129.

61 Hugues de Salins, p. 459.

62 *Monachisme*, n° XI et XII, p. 26-27.

63 Acte de précaire pour une dame Attella, évoqué par un acte de l'archevêque Hugues III, de 1100, disparu lui-même mais publié par F.-I. DUNOD, *Histoire ... du comté de Bourgogne*, II, Dijon 1737, p. 614-615.

64 Tarcenay: acte perdu, évoqué par la dotation d'Hugues de Salins en faveur de Saint-Etienne de Besançon en 1033, Hugues de Salins, acte XI, p. 33\*. Reugney: acte de 944, *Monachisme*, XI, p. 26.

65 Actes de 951 et 953, *ibid.*, n° XIII et XIV, p. 27.

66 Acte d'Ursnatus, ci-dessus n. 42.

67 *Ibid.*

68 Acte de 945, *Monachisme*, n° XII, p. 27, et donation de Gerfroi, perdue, évoquée dans un échange conclu en 958 (?) par l'Eglise de Besançon avec un neveu de Gerfroi, A. BERNARD et A. BRUEL, *Recueil des chartes ... de Cluny*, II, Paris 1880, n° 1046, p. 140.

dans le Beaunois<sup>69</sup>. Outre cette approche géographique, ce même corpus autorise aussi un grossier bilan qualitatif de ce patrimoine bisontin sous Gerfroi: sur ces huit actes, deux sont des échanges<sup>70</sup>, où gains et pertes s'équilibrent, trois sont des contrats de précaire ou d'accensement<sup>71</sup>, peut-être conçus comme un moyen de gérer indirectement les domaines ainsi concédés, mais s'avérant vite préjudiciables à la conservation même du patrimoine bisontin, le caractère temporaire du contrat n'étant pas respecté et les lieux concernés se trouvant finalement usurpés définitivement par l'autre partie contractante; trois actes, enfin, apportent des accroissements nets au temporel de l'Eglise gouvernée par Gerfroi<sup>72</sup>. Quelques années après sa mort, en 967, la confirmation par Conrad le Pacifique des biens du chapitre cathédral<sup>73</sup> nous permet une autre coupe, la dernière avant le pontificat de Hugues de Salins, dans une partie de ce même temporel: la consistance générale de celui-ci n'a pas sensiblement changé depuis Gerfroi et, à un noyau groupé aux environs de Besançon, se rattachent toujours des satellites hors du diocèse, vers Lausanne en l'occurrence. A cette date, en revanche, la composante bourguignonne du patrimoine bisontin, apparue sous Gerfroi et évoquée une fois encore en 958, lors d'un échange avec un neveu du défunt prélat<sup>74</sup>, n'est plus mentionnée, et disparaît ensuite. N'y a-t-il pas là un ensemble d'indices qui plaident en faveur d'une origine bourguignonne de Gerfroi: cela serait, du reste, tout à fait dans la ligne politique suivie par les comtes de Mâcon-Bourgogne à l'égard de Besançon.

Plus généralement, on distingue là un des très nombreux exemples de l'influence externe prépondérante qui s'exerce dans le comté de Bourgogne tout au long du X<sup>e</sup> siècle et au début du XI<sup>e</sup>: l'influence bourguignonne et, plus largement, l'influence française. La cause de ce phénomène est évidente: elle tient à l'origine même des comtes qui s'implantent alors à l'est de la Saône, qu'il s'agisse de Hugues le Noir ou des comtes de Mâcon. C'est dans leur sillage que sont importées les influences d'Outre-Saône. On pourrait, bien sûr, se poser la question de savoir si cette implantation des comtes de la Bourgogne française à l'est de la Saône n'est pas plutôt l'effet d'une influence française préexistante: mais qu'importe? Il suffit de noter ici la réalité brute de cette influence, telle qu'elle transparaît dans la plupart des actes que nous avons déjà invoqués jusqu'ici, et à tous les niveaux.

Du côté des laïcs, tout d'abord, rappelons les interventions des rois de Francie occidentale, Charles III puis Louis IV, en 914 et 940, accordant en territoire rodolphein des faveurs à leur vassal Hugues le Noir. Rappelons aussi, plus modestes, les contrats conclus par l'Eglise de Besançon avec un fidèle du même Hugues, Wilencus, intéressé par un domaine en Beaunois, ou avec le neveu de Gerfroi, en 958, loti en Chalonnais.

69 Acte de 944, *Monachisme*, n° XI, p. 26.

70 Acte d'Ursnatus, ci-dessus n. 42, et acte de 944, note précédente.

71 Actes concernant *Frontiniacum*, ci-dessus n. 63, Tarcenay, ci-dessus n. 64, et acte de 945, ci-dessus n. 68.

72 Donation de Gerfroi évoquée par l'acte de 958 (?), ci-dessus n. 68, et donations de 951 et 953, ci-dessus n. 65.

73 *D. Burg.*, n° 43, p. 161.

74 Acte cité ci-dessus, n. 68.

Mais c'est du côté ecclésiastique que cette influence bourguignonne est la plus éclatante. Parmi les Eglises du duché, celle d'Autun nourrit des relations privilégiées avec le diocèse de Besançon: non seulement elle y acquiert des biens en 922 (à Poligny)<sup>75</sup>, mais encore elle fait figure de centre intellectuel de référence pour les clercs bisontins: Hugues de Salins s'y forma dans les années 1010 ou 1020<sup>76</sup>. L'Eglise de Mâcon avait, elle aussi, des intérêts domaniaux dans le Jura, au début du X<sup>e</sup> siècle, mais devait les céder, par voie d'échange, au comte Aubry vers 930<sup>77</sup>.

Plus longue est la liste des mentions qui démontrent l'étroitesse des liens noués entre les monastères du duché de Bourgogne et le comté. Parmi eux, Cluny constitue l'établissement le plus concerné, ce qui s'explique tout naturellement par les origines mêmes de l'abbaye: on sait, en effet, que celles-ci se situent à Gigny et Baume-les-Messieurs, où Bernon essaya d'abord sa réforme monastique avant 910. Ensuite, les relations de Cluny avec le diocèse de Besançon ne se démentirent plus: en témoignent les consécration des nouveaux abbés par l'archevêque de Besançon (Odon vers 925, Odilon en 994)<sup>78</sup>, les échanges domaniaux avec l'abbaye de Luxeuil (milieu du X<sup>e</sup> siècle et 984)<sup>79</sup>, les donations reçues du comte (et de l'archevêque de Besançon) à Port-sur-Saône (1016–1026)<sup>80</sup> et Vaux-sur-Poligny (1029)<sup>81</sup>. Nettement plus épisodiques sont les relations qu'entretiennent avec le comte de Bourgogne deux autres établissements du duché, Tournus, qui bénéficia d'un accensement de l'Eglise de Besançon en Chalonnais en 945<sup>82</sup>, et Saint-Bénigne de Dijon, qui, par une donation comtale de 1026, acquérait des intérêts à Salins<sup>83</sup>.

Face à ces multiples témoignages de l'influence bourguignonne-française en terre comtoise, moins forte et plus localisée apparaît l'influence opposée – géographiquement et, souvent aussi, politiquement –, l'influence germanique, qui ne pouvait pourtant qu'être favorisée par l'inféodation du royaume de Bourgogne à l'empereur. Cette influence, on la constate d'abord à l'abbaye de Luxeuil, liée à certains établissements du royaume germanique, comme l'Eglise de Metz, à laquelle elle fut donnée en 891<sup>84</sup>, ou comme Reichenau, monastère avec lequel elle avait établi une confraternité de prières, vivace tout au long du X<sup>e</sup> siècle<sup>85</sup>. Plus patente, pourtant, est l'intervention directe du roi de Germanie à Lure, en 959, lorsque Otton I<sup>er</sup> y restaure la vie monastique en y installant un abbé germanique, ou en 1016, lorsque Henri II confirme les biens du monastère<sup>86</sup>. A cela s'ajoute, dans le voisinage, le rapprochement qui s'ébauche alors entre le comté d'Ajoie-

75 Monachisme, n° XXVI, p. 30.

76 Hugues de Salins, p. 23–24.

77 Monachisme, n° XXVIII, p. 30.

78 Histoire de Besançon, p. 223 et 237.

79 Monachisme, n° XXXVII–XXXVIII, p. 32.

80 Ci-dessus n. 53.

81 D. Burg., n° 121, p. 292.

82 Monachisme, n° XII, p. 27.

83 D. Burg., n° 118, p. 286.

84 Monachisme, n° XXXVI, p. 32.

85 Ibid., p. 442.

86 Ibid., n° XXXII–XXXIII, p. 31.



Montbéliard et l'Alsace. Mais à ces confins se limite l'influence réelle du monde germanique dans le comté de Bourgogne: l'échec cuisant de la tentative d'imposer sur le siège de Besançon un prélat d'origine germanique en 1015–1016 est la preuve ultime du caractère très marginal de cette influence.

Le comté de Bourgogne, tel qu'il émerge au X<sup>e</sup> siècle et au début du XI<sup>e</sup> entre Vosges, Saône et Jura, est donc très inégalement soumis aux emprises de ses deux grands voisins de l'ouest et du nord-est, et la tendance est nette qui le place dans l'orbite française.

Pourtant, un phénomène, ténu mais réel, se dessine à la fin de la période, nous y avons déjà fait allusion: le regain sensible de l'activité de la chancellerie rodolphienne en direction du comté de Bourgogne, où, coup sur coup, entre 1020 et 1029, sont expédiés une demi-douzaine d'actes royaux, le premier en faveur de Saint-Oyan, deux autres sollicités par le comte et les trois derniers en faveur de la maison de Salins<sup>87</sup>; un quatrième suivra même ceux-là, en 1031–1032, venant confirmer la donation de Notre-Dame de Salins faite à Saint-Bénigne de Dijon par Hugues, le tout nouvel archevêque de Besançon<sup>88</sup>. Ce phénomène, en dernière analyse, ne constitue-t-il pas comme un signe avant-coureur de la passation de l'héritage bourguignon au roi de Germanie? Par les interventions de sa chancellerie, Rodolphe III ne tentait-il pas de manifester de nouveau, *in extremis*, l'existence du pouvoir royal, tout en se conciliant le pouvoir comtal par des confirmations ou donations répétées, bref, n'essayait-il pas d'aplanir à l'avance les obstacles que les pouvoirs locaux, féodaux désormais, allaient vraisemblablement dresser sur la route de son successeur germanique et impérial?

Il montrait en tout cas la voie à celui qui, à la génération suivante, devait se révéler le personnage le plus éminent du comté de Bourgogne, Hugues de Salins: celui-ci, formé un temps à la cour de Rodolphe (dont certains dignitaires lui étaient apparentés par sa mère)<sup>89</sup>, devait en effet, dès le début de son pontificat, se montrer le partisan convaincu d'une politique de collaboration étroite avec l'empereur, revenant ainsi à l'idéal carolingien. Mais, l'Empire s'étant décalé vers l'est depuis le IX<sup>e</sup> siècle, Hugues faisait, par là même, glisser quelque peu son diocèse dans l'orbite germanique.

87 D. Burg. respectivement n° 132, 118, 121, 119, 135 et 122.

88 D. Burg., n° 128, p. 304.

89 Hugues de Salins, p. 6–7.

## II – Au temps de l'archevêque Hugues, 1031–1066

»La Franche-Comté entre le Royaume et l'Empire« : les termes ne s'appliquent pas exactement aux réalités du second tiers du XI<sup>e</sup> siècle, qui sont à la fois plus larges et plus précises. Plus largement, on doit parler du »Royaume de Bourgogne entre le Royaume de France et l'Empire«. Mais d'autre part, l'entité bourguignonne, très affirmée, est alors personnifiée de façon bien précise en un homme, l'archevêque de Besançon, Hugues de Salins (1031–1066), et c'est lui qui joue éminemment le rôle d'intermédiaire et de lien entre la France et l'Empire<sup>1</sup>.

Dès sa première formation, Hugues de Salins a pu prendre conscience de son appartenance bourguignonne, tout en l'enrichissant de ses contacts avec le royaume capétien, puis avec l'Empire. A Salins, ses parents, sa mère surtout, sont proches de la modeste cour du roi Rodolphe III, qui vit outre-Jura. Mais d'autres relations, à travers la famille comtale comme à travers l'archevêché de Besançon, font que son éducation va se dérouler à Autun, dans la Bourgogne française, où des liens très forts se créent pour lui, à Dijon surtout. Il inscrira parmi ses amis défunts le roi Robert et la reine Constance.

D'autre part, le roi Rodolphe fait de lui son chapelain, et ceci dans les années 1027, à l'époque où Rodolphe renouvelle en faveur de Conrad II l'engagement pris envers Henri II de faire de celui-ci son héritier. Rodolphe assista Conrad lors de son sacre impérial, à Pâques 1027. Il paraît vraisemblable que son chapelain Hugues ait été alors auprès de lui. Hugues allait rester fidèle pour son compte à cet engagement pris par son souverain.

Devenu archevêque de Besançon en 1031, du vivant de Rodolphe III, Hugues avait tout pour faire l'unanimité – alors que quinze ans plus tôt l'élection de Gautier, son prédécesseur et son parrain, avait été l'occasion d'un violent conflit : le candidat du chapitre et du comte Otte-Guillaume l'avait emporté sur celui du roi Rodolphe III, agissant sous l'influence de l'empereur Henri II.

Dans les premières années de cet épiscopat à Besançon, on voit Hugues très tourné vers ses amis de la Bourgogne ducale : la première assemblée à laquelle il prend part se réunit à Autun en août 1032, en présence du jeune duc Robert, frère du roi Henri I<sup>er</sup>, et de tous les grands évêques du duché ; son premier privilège épiscopal est pour l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon, dont l'abbé est son intime ami Halinard : il concerne Notre-Dame de Salins ; d'autres suivront, spécialement le don de Saint-Anatoile de Salins, possession personnelle d'Hugues ; un autre, concernant le monastère de Vaux, près de Poligny, est pour l'abbé Odilon de Cluny, présent à Besançon en juin 1033.

Tout cet intérêt pour la Bourgogne française n'éloigne pas Hugues de ses attaches à la Bourgogne jurane et à son souverain : le dernier acte connu de Rodolphe III, le 6 septembre 1032, est la confirmation du don de Notre-Dame de Salins aux moines

1 On nous permettra de renvoyer, pour la justification de cet exposé, à l'ensemble de notre ouvrage : Hugues de Salins, archevêque de Besançon 1031–1066, paru en 3 vol. en 1983 (Atelier national. Reprod. de thèses. Université Lille III. – Diffusion : Maison du livre de Franche-Comté, Besançon [cité dans la suite : Hugues de Salins]). Sous le même titre a paru chez Cêtre (Besançon) en 1981, un vol. équivalent au t. I de 1983, mais comportant de plus 32 planches documentaires.

de Dijon, remise à Hugues, que le roi dit: *nobis valde carissimus*, et encore *quia idem vir valde dilectissimus nobis erat*<sup>2</sup>.

On sait les longues années de la guerre de succession de Bourgogne, menée par le prétendant Eudes de Blois que favorisait le comte Renaud: les insignes royaux avaient bien été portés aussitôt à Conrad par les fidèles de Rodolphe; un premier couronnement avait bien eu lieu à Payerne le 2 février 1033, un second à Genève le 1<sup>er</sup> août 1034, mais il fallut attendre la diète de Soleure, à l'automne 1038, pour que la pacification fût effective. Conrad eut l'habileté ce jour-là de faire élire et couronner son fils Henri, âgé de 21 ans, comme roi de Bourgogne, ce qui flatta le patriotisme bourguignon. Plus tard Henri s'intitulera »Henri III comme roi de Germanie, II comme empereur, I<sup>er</sup> comme roi de Bourgogne«<sup>3</sup>. En fait, Conrad mourut bientôt après, le 4 juin 1039.

Le loyalisme de l'archevêque Hugues envers Conrad et Henri, héritiers de Rodolphe III, est illustré par le fait qu'il obtint aussitôt d'eux confirmation des biens qu'il tenait de Rodolphe. Henri III le rappellera en 1045: »Le très pieux roi Conrad, notre père, dès que le royaume fut soumis à son autorité, ratifia tous les dons qui lui venaient (à l'archevêque Hugues) de l'affection de notre oncle, et nous-même nous avons approuvé alors avec non moins d'affection les gestes de l'un et de l'autre<sup>4</sup>.«

L'attitude d'Hugues le montre fidèle à la volonté du roi Rodolphe. Elle montre aussi qu'il attendait du nouveau souverain une autorité indiscutée, favorable à la restauration religieuse qu'il avait entreprise, sans qu'il ait pour autant à rien sacrifier de son »patriotisme«<sup>5</sup> bourguignon.

Ce dernier point pouvait paraître utopique. Et pourtant il s'est remarquablement réalisé à partir de 1041–1043. Il est bien juste de citer ici à ce sujet les formules du meilleur connaisseur en ce domaine, Paul Kehr: »Le fait important, c'est que la Bourgogne entendait absolument compter pour un royaume particulier, avec son droit propre, et qu'effectivement elle fut reconnue pour telle. Henri n'y régnait pas en tant que roi allemand, ni en tant qu'empereur romain, mais en tant que roi des Bourguignons ... Il ne fait aucun doute que ce système reposait sur l'archevêque Hugues de Besançon ... Il ne fait aucun doute que Hugues de Besançon fut le »régent«<sup>6</sup> particulier du royaume bourguignon, ou au moins le principal homme de confiance d'Henri III. C'est sur la collaboration de cet archevêque et archichancelier bourguignon avec l'empereur qu'a reposée, durant tout le règne de celui-ci, la politique bourguignonne<sup>5</sup>.«

Noël 1041 voit la rencontre d'Henri et d'Hugues à Strasbourg, suivie de l'expédition à travers le nord et l'est du royaume de Bourgogne, de la diète de Besançon en janvier–février, de l'organisation d'une chancellerie propre confiée à Hugues, de la

2 Chartes et Documents de Saint-Bénigne de Dijon, publ. par G. CHEVRIER et M. CHAUME, t. II (990–1124), Dijon 1943, n° 309; D. Burg. (voir chap. I n. 2) n° 128; Hugues de Salins III, n° VII.

3 Die Urkunden Heinrichs III., éd. par H. BRESSLAU et P. KEHR, Berlin (2<sup>e</sup> éd. inchangée) 1957 (M.G.H. Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser, 5), n° 134, 239, 244, 312, 318; Hugues de Salins III, n° XXII, XXV, XXXI, XXXIV, XXXV.

4 Confirmation pour Saint-Paul de Besançon, 17 mars 1045; Urkunden Heinrichs III. (voir n. 3) n° 134; Hugues de Salins III, n° XXII.

5 P. KEHR, Vier Kapitel aus der Geschichte Kaiser Heinrichs III. (Abhandl. der Preuß. Akad. der Wiss., 1930, Phil.-hist. Kl. 3), reproduit à la suite de E. STEINDORFF, Jahrbücher des Deutschen Reichs unter Heinrich III. (1881), Darmstadt 1963, p. 555 sv.

confirmation de la seigneurie de l'archevêque sur la cité, avec la monnaie et le tonlieu. La diplomatie d'Hugues est déjà au service des intérêts royaux, par exemple dans la reprise du château de Lutry.

Qu'en est-il alors des amitiés françaises de l'archevêque Hugues? Une décision royale les met à rude épreuve. Henri refuse de confirmer les donations récentes d'Hugues et du comte Renaud à Saint-Bénigne de Dijon: »Il n'était pas juste que des biens de notre Église fussent transférés à une Église d'un autre royaume et d'un autre diocèse<sup>6</sup>.« Cette mesure tout à fait exceptionnelle pouvait se justifier en invoquant certains anciens canons. Elle trahit pourtant une méfiance vis-à-vis des empiètements français en Bourgogne. En tout cas elle ne changea rien à l'amitié entre Halinard et Hugues. Et l'on voit au même moment Henri III proposer à ce même Halinard, sujet du roi de France, l'archevêché de Lyon, qui est du royaume de Bourgogne. Sur le refus d'Halinard, c'est un autre Français, Oudri, archidiacre de Langres, qui le reçoit. Et plus tard, en 1046, Halinard succédera à Oudri.

Le plus important est qu'à ce séjour à Besançon se rattache, selon toute vraisemblance, la première idée du mariage d'Henri III avec Agnès, fille d'Agnès, sœur du comte Renaud de Bourgogne, et de son premier mari, Guillaume V, duc d'Aquitaine; la jeune Agnès, à demi bourguignonne, vivait en Anjou, auprès du second mari de sa mère, le comte Geoffroi Martel. Il est remarquable que ce soit à Besançon que, l'année suivante, en novembre 1043, Henri soit venu célébrer, au milieu d'une cour brillante, ses fiançailles avec Agnès.

Hugues dut jouer un rôle important dans cet exceptionnel rapprochement entre l'Empire et les grands féodaux français: le roi Henri I<sup>er</sup> s'était d'abord inquiété d'une telle alliance, qui pouvait se retourner contre lui; il y souscrivit pourtant après une entrevue personnelle avec Henri III. On pensait même en Allemagne que ce mariage serait un puissant atout pour la paix entre le Royaume et l'Empire. La Bourgogne était le terrain tout indiqué d'une pareille rencontre.

Il faut souligner aussi, pour cette période, un événement peu remarqué. La charte de fondation de la collégiale Sainte-Marie et Saint-Paul, œuvre très chère de l'archevêque Hugues, a été souscrite, le 26 mars 1044, par une vingtaine d'évêques représentant toute l'étendue des deux Bourgognes, sauf la Provence, et groupés autour des métropolitains de Besançon, de Lyon et de Vienne. Il ne peut s'agir que d'un véritable concile, et de grande importance. Si l'on songe que peu auparavant Henri III avait voulu pour la Germanie un ample concile de paix à Constance, on est tenté de lui trouver un pendant bourguignon dans celui de Besançon.

C'est précisément dans cette charte, qu'on appelle aussi son testament, que Hugues écrit ces mots si remarquables: »... C'est aussi pour que l'on fasse mémoire de mon seigneur le très pieux roi Henri: c'est de son temps et avec son aide que j'ai osé entreprendre cette œuvre et d'autres analogues, car c'est par sa vertu que l'Épouse du Christ est demeurée inviolée, que la tyrannie et l'hérésie sont détruites, que toutes les nations barbares, abandonnant leur férocité, ont ployé le cou sous son joug<sup>7</sup>.« En contre-partie, on voit Henri III rendre hommage aux bons services d'Hugues, *fidelissimus*.

<sup>6</sup> Confirmation pour Saint-Etienne de Besançon, 11 juillet 1049; Urkunden Heinrichs III., n° 239; Hugues de Salins III, n° XXV.

<sup>7</sup> Hugues de Salins III, n° XXI.

Les grands événements se précipitent ensuite, et nous ne pouvons qu'y faire allusion. C'est avant tout l'expédition romaine de 1046–1047, où Hugues ne quitte pas Henri, avec le concile de Sutri, l'éviction de Grégoire VI, le couronnement impérial à Noël, de la main de Clément II, la descente en Italie du sud. Lorsque Hugues regagne Besançon, c'est pour repartir bientôt en mission auprès de la famille angevine de l'impératrice Agnès: il est à Saintes le 2 novembre 1047 pour la consécration de l'église Notre-Dame; on le rencontre auprès de Geoffroi Martel à Tours.

On aimerait connaître mieux le rôle joué par Hugues alors et plus tard dans ces relations entre la papauté, l'Empire, le Royaume de France, l'Anjou. La thèse d'Olivier Guillot en a bien souligné l'importance<sup>8</sup>.

Un peu plus tard, avec l'élection de Léon IX (décembre 1048) et l'étroite collaboration que celui-ci demande d'Hugues, les grands intérêts de l'Église passent au premier plan. Ils sont d'ailleurs tout aussi chers à Henri III, mais cette fois l'action s'étend simultanément à la France et à l'Empire. Et la position exceptionnelle de l'archevêque de Besançon fait qu'il peut, en octobre 1049 tenir une des premières places aussi bien au grand concile de Mayence qu'à celui de Reims. Même l'abbé de Cluny ne siège qu'à celui de Reims: il s'agit à cette date du jeune abbé Hugues que l'archevêque Hugues avait été appelé à bénir quelques mois plus tôt à Cluny (22 février).

Vers la fin du pontificat de Léon IX, Hugues de Besançon est chargé aussi bien de traiter auprès du pape plusieurs des affaires des évêques de France – l'une les oppose au roi Henri I<sup>er</sup> –, que de traiter auprès d'Henri III les affaires de Saint-Bénigne de Dijon, cette fois en compagnie de l'impératrice Agnès et du comte Renaud son oncle. Sous Victor II, lors du concile de Florence de juin 1055, Hugues encore a visiblement inspiré le choix du premier légat envoyé à Guillaume de Normandie, qui fut le nouvel évêque de Sion, Ermenfroi, chancelier de Besançon durant quinze ans.

Sous Nicolas II, né sujet du roi de France, Hugues, à l'issue du synode d'avril 1059, où il avait souscrit au fameux décret sur l'élection pontificale, fut désigné lui-même comme légat au sacre du jeune Philippe I<sup>er</sup> à Reims, en présence d'Henri I<sup>er</sup> (23 mai). Il paraît sûr qu'il eut à cette occasion à promulguer les décrets du synode pour la France du nord. En ces circonstances comme en d'autres, il faut souligner les facilités que donnait à un légat pontifical en France la qualité de Bourguignon: proche de la cour de France par la langue, la culture, les relations, Hugues gardait pourtant toute sa liberté vis-à-vis du roi. Tel était aussi les cas pour Ermenfroi de Sion qui accompagna Hugues à Reims.

En cette année 1059, l'empereur Henri III est mort depuis trois ans déjà (5 octobre 1056) et, du côté de la Germanie, la situation politique a singulièrement changé. Durant la minorité d'Henri IV et la régence d'Agnès, Hugues et la Bourgogne paraissent bien éloignés de la cour impériale. La distance s'accroît deux ans plus tard après la mort de Nicolas II (27 juillet 1061), le refus de l'élection d'Alexandre II, l'assemblée de Bâle du 28 octobre désignant un antipape, Cadalus de Parme, Honorius II.

<sup>8</sup> Olivier GUILLOT, *Le comte d'Anjou et son entourage au XI<sup>e</sup> siècle*, Paris 1972, I, p. 61–62, 100–101; II, p. 85–88.

Le rôle politique d'Hugues de Besançon, son autorité tenue de l'empereur, roi de Bourgogne, apparaissent comme révolus. Lui-même ne se rend plus en Germanie. Il n'existe plus de chancellerie de Bourgogne. Il est question au lieu de cela d'une ébauche de rectorat de Bourgogne confié par Agnès à Rodolphe de Souabe, mais la tentative se solde par un échec. Les liens si étroits créés, comme à titre personnel, avec Henri III, venu encore à Besançon à la fin de 1053, sont décidément morts avec lui.

Dans ses dernières années, Hugues se tourne davantage vers ses amis de France. En avril 1062 on le retrouve à Angers, où le comte Geoffroi le Jeune l'invite, non seulement à consacrer l'église Saint-Sauveur, mais à juger Bérenger de Tours, toujours suspect d'hérésie, ce qu'il fera avec indulgence. Il accompagne en août 1063 Pierre Damien, légat d'Alexandre II, à Chalon, où il plaide vigoureusement, face à ses collègues français, les libertés de Cluny. Il se rend à Autun pour y défendre les droits de l'évêque, et encore, peu avant sa mort, à Bèze pour y défendre ceux des moines de Dijon: c'était chaque fois contre les exactions du vieux duc Robert. Ses préoccupations dernières rejoignent ainsi celles des premières années de son épiscopat.

Est-ce à dire que Hugues, en ce temps-là, tourne le dos à la Germanie et à Henri IV, qui demeure son roi? Un fait au moins prouve, pensons-nous, qu'il n'en est rien.

On connaît la fameuse lettre que Pierre Damien écrivit, durant sa légation de 1063, à l'archevêque Anno de Cologne, qui avait alors évincé l'impératrice régente. C'est un appel à l'autorité du nouveau chef de la politique impériale pour qu'il convoque une assemblée destinée à confirmer le bon droit d'Alexandre II. Le document est surprenant à cette date; Alexandre II et le cardinal Hildebrand, tout amis qu'ils étaient de Pierre Damien, prirent fort mal son initiative. Qui donc l'avait inspirée? On a pensé à Hugues de Cluny<sup>9</sup>. Les circonstances nous font plutôt croire que ce fut Hugues de Besançon, et sans doute avec lui son disciple Ermenfroi de Sion, cela durant le court séjour que fit à Besançon Pierre Damien rentrant à Rome.

Si tel est bien le cas, nous devons reconnaître dans pareille démarche un dernier hommage rendu par l'archevêque Hugues au prestige du pouvoir impérial qui, dans les belles années passées, avait tant fait, en la personne d'Henri III, pour les intérêts de l'Église comme pour ceux de la Bourgogne. Geste presque anachronique en un temps où Hugues avait assez vécu pour mesurer la fragilité du bel équilibre d'antan!

<sup>9</sup> H. VON SCHUBERT, *Petrus Damiani als Kirchenpolitiker*, dans: *Festgabe Karl Müller*, Tübingen 1922, p. 86-88. Cf. *Hugues de Salins I*, p. 314-319.

### III – Frédéric Barberousse et les archevêques de Besançon

Au temps de Frédéric Barberousse, les relations entre le prince et les archevêques de Besançon dépassent de très loin les seuls aspects religieux ou féodaux pour symboliser les avatars de la politique impériale en Bourgogne. Renouant, en effet, avec la tradition d'Henri III, Frédéric a, dès son couronnement, envisagé un ambitieux programme bourguignon, dont les prélats étaient un des pivots essentiels: réaffirmer l'autorité souveraine sur un royaume resté trop longtemps à l'écart des préoccupations germaniques. Mais, en mobilisant l'essentiel des énergies, le schisme victorin (1159–1177), a bouleversé les projets du Staufen et fait de la région un des théâtres d'opérations où s'affrontèrent le Sacerdoce et l'Empire. Pour sauvegarder son influence dans le diocèse, le monarque y a introduit le système de l'Eglise impériale et mis à sa tête un homme de confiance, Herbert, partisan convaincu de l'antipape Victor IV. Cette politique montre tout l'intérêt que portait Frédéric à cette contrée du Jura qui représentait à ses yeux la véritable porte de la Bourgogne, mais elle a provoqué la réaction des Alexandrins, dont le héraut ne fut autre que Pierre de Tarentaise. Toutefois, avant même la paix de Venise (1177), le retournement de la conjoncture italienne obligeait l'empereur à modifier ses visées initiales et à laisser aux archevêques de Besançon plus d'initiative pour résoudre dans un sens modéré les conflits d'obédience. Si ce canevas a l'avantage de replacer le problème comtois et bourguignon dans le contexte général de la Chrétienté de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, il risque cependant de fausser la réalité en gommant les particularismes locaux et le poids de la tradition. Aussi convient-il de présenter au préalable les conditions dans lesquelles se fait l'intervention de Frédéric Barberousse, en insistant sur les aspects nouveaux par rapport au siècle précédent<sup>1</sup>.

1 Cet article s'inspire de plusieurs chapitres d'une thèse de doctorat d'Etat soutenue à l'Université de Lyon II en 1984 et à paraître: René LOCATELLI, *De la réforme grégorienne à la monarchie pontificale. Le diocèse de Besançon (v. 1066–1220)*, Lyon 1984, 4 vol., 1680 p. dactyl. – La bibliographie concernant la politique religieuse de Frédéric Barberousse étant abondante, nous ne présentons que quelques titres: Bernard BLIGNY, *L'Eglise et les ordres religieux dans le royaume de Bourgogne aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, Grenoble 1960, 539 p.; Robert FOLZ, *L'empereur Frédéric I et le royaume de Bourgogne*, dans: *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands* 18 (1956) p. 113–126; Paul FOURNIER, *Le royaume d'Arles et de Vienne (1138–1378). Etude sur la formation territoriale de la France dans l'Est et le Sud-Est*, Paris 1891, 554 p.; Ferdinand GÜTERBOCK, *Zur Geschichte Burgunds im Zeitalter Barbarossas*, dans: *Zs. für schweizerische Geschichte* 182 (1937) p. 144–220; Jean-Yves MARIOTTE, *Le comté de Bourgogne sous les Hohenstaufen 1156–1208*, Paris 1963 (*Annales littéraires de l'Université de Besançon*), 236 p.; M. NIEWIESCH, *Beiträge zur Geschichte der Erzbischöfe von Besançon im Mittelalter*, Breslau 1937 (Inaugural Dissertation; très rapide); Marcel PACAUT, *Frédéric Barberousse*, Paris 1967, 316 p.; *Die Zeit der Staufen. Geschichte – Kunst – Kultur. Katalog der Ausstellung*, Stuttgart 1977, 4 vol., 784 p., 718 p., 374 p. et 11 tableaux.

## 1. Les conditions: une allégeance traditionnelle à l'Empire

### *Les pouvoirs en place*

Dans sa thèse sur Hugues de Salins, B. de Vregille a mis en évidence le fondement et l'intensité des relations entre le comté de Bourgogne, identifiable au diocèse de Besançon et l'Empire, dans le cadre plus vaste du royaume de Bourgogne au XI<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Il ne s'agit pas d'une germanisation puisque institutions et culture trahissent l'importance du courant occidental, mais d'une politique originale associant autonomie et satellisation. Par la suite, les contraintes allemandes et italiennes n'ont laissé à Henri IV et à ses successeurs immédiats ni le temps, ni les moyens d'agir efficacement en une région livrée à des princes territoriaux ambitieux et rivaux; la plupart, tel le comte Renaud III (v. 1127-1148), que la tradition considère comme le premier des »francs-comtes«, s'accommodent aisément de l'impuissance de leur suzerain pour mener une politique personnelle, adaptée aux conditions locales.

Cependant, par rapport à l'époque précédente, l'autorité et le prestige des comtes de Bourgogne semblent avoir régressé, du fait des démembrements successoraux et de l'émergence de forces concurrentes: s'ils conservent encore une domination sur le Mâconnais, ils ont, en revanche abandonné les terres helvétiques que leur ont disputées les Oltingen ou les Zähringen. Pratiquement cantonnés entre Saône et Jura, ils doivent, en outre, y partager le pouvoir avec d'autres seigneurs ecclésiastiques ou laïques: aux côtés de l'archevêque toujours maître incontesté de Besançon, existent alors plusieurs abbés (Luxeuil, Lure, Saint-Claude, dit alors Saint-Oyend) vassaux directs du roi germanique et, de ce fait, à la tête d'enclaves territoriales plus ou moins étendues, sises à la périphérie. De même, la constitution du comté de Montbéliard au profit de la maison de Bar a individualisé les confins septentrionaux de la Porte de Bourgogne, appelés à jouer un rôle important dans les relations avec l'Empire<sup>3</sup>. A cette dislocation territoriale s'ajoutent les effets de la féodalisation qui font de quelques grands seigneurs les pairs du comte de Bourgogne.

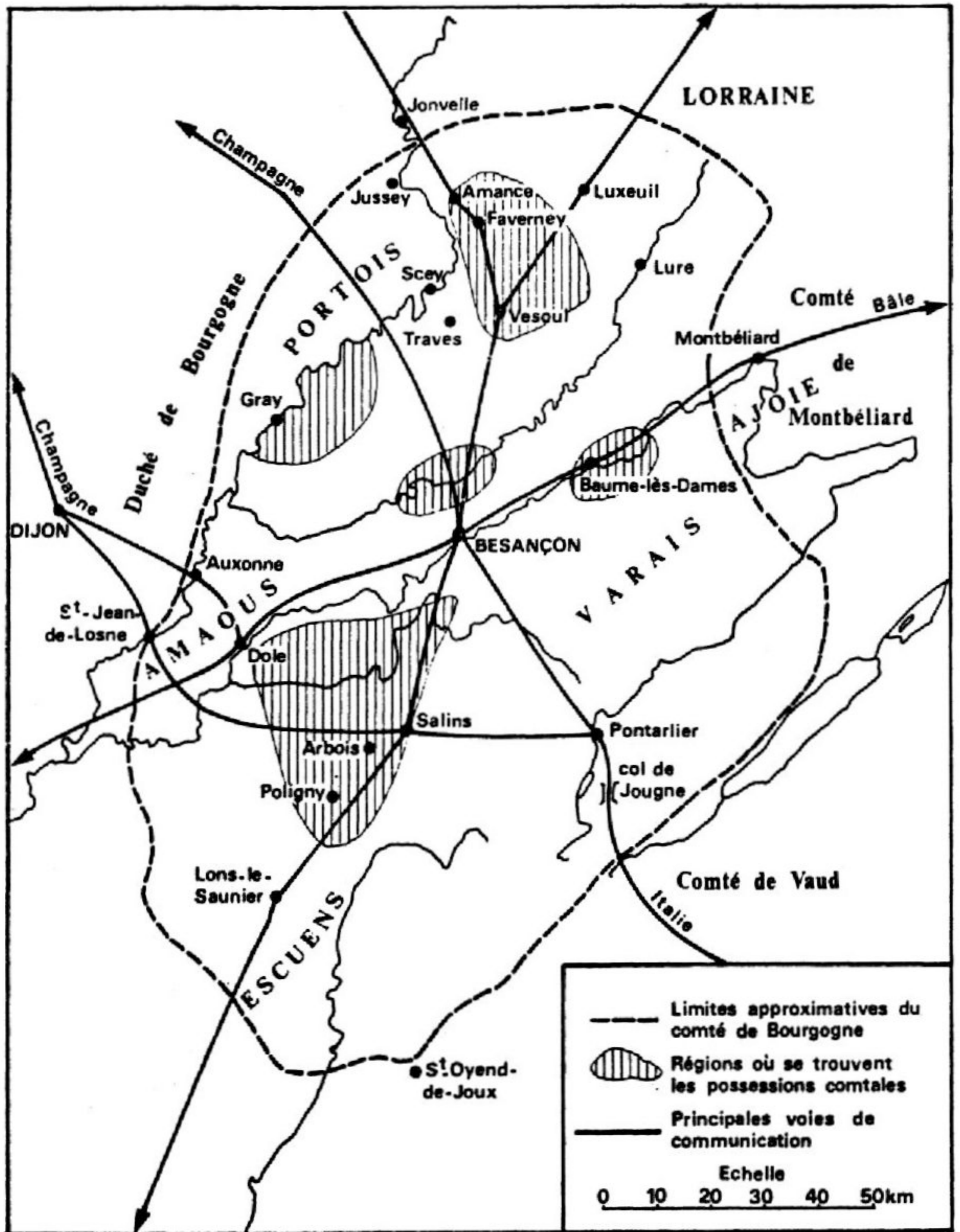
Faut-il pour autant conclure à l'insignifiance de ce dernier? La suite des événements prouve le contraire, puisqu'en 1156 Frédéric Barberousse épouse l'héritière du comté de Bourgogne, Béatrice, fille de Renaud III. Les raisons et la portée de ce mariage sont trop complexes et considérables pour être résumées en quelques lignes et mériteraient de faire l'objet d'une étude particulière<sup>4</sup>. Ne retenons ici que les faits susceptibles d'éclairer notre propos. Conscients des risques de mésalliance que constituait ce choix, les milieux proches de la cour germanique n'ont pas manqué de prévenir les critiques en faisant valoir divers arguments. L'exemple d'Henri III qui avait épousé Agnès d'Aquitaine, la petite nièce du comte Guillaume le Grand, constituait un précédent opportun, même si le décalage chronologique rendait cette comparaison boiteuse. Ne valait-il pas mieux jouer la carte des devoirs féodaux et faire de Frédéric le suzerain exemplaire, volant au secours d'une vassale victime de la rapacité de son oncle et de ses cousins? D'autres arguments dévoilent discrètement

2 Bernard DE VREGILLE, Hugues de Salins (voir chap. II n. 1; cité dans la suite: Hugues de Salins).

3 R. LOCATELLI, R. FIÉTIER, G. MOYSE, Aux origines du comté de Montbéliard (voir chap. I n. 4).

4 Quelques pages intéressantes sur ce point dans J.-Y. MARIOTTE (n. 1) p. 68-71.





Carte 2 Le comté de Bourgogne au XII<sup>e</sup> siècle (R. LOCATELLI, dans: Hist. de la Franche-Comté, 1977, p.137).

les ambitions politiques de Frédéric et se rapprochent davantage de la réalité: en présentant le comte comme le successeur légal des recteurs de Bourgogne, c'est-à-dire une sorte de maire du palais, ils justifiaient d'avance les interventions de l'empereur dans l'ancien royaume des Rodolphiens où il entendait retrouver une autorité réelle – non plus seulement nominale – et préparer le couronnement d'Arles en 1178. Le comté était donc pour le jeune souverain une chance à saisir, une planche d'appel qui lui permettait de réaliser un grand saut dans l'espace bourguignon.

Au plan régional, cette alliance modifie les données politiques et entraîne des conséquences très importantes sur les pouvoirs en place. Le temps des tendances autonomistes paraît alors révolu: au lieu d'un suzerain lointain et absent de leur horizon, les seigneurs comtois doivent désormais compter avec un roi présent et parlant en maître. En effet, Frédéric séjourne volontiers dans le pays où il tient plusieurs diètes (Besançon en 1157, Dole en 1162) et au gouvernement duquel il a la délicatesse d'associer constamment Béatrice, lui laissant même parfois des pouvoirs de régente<sup>5</sup>. Cependant, pour assurer la continuité du pouvoir et gérer les affaires courantes, il nomme sur place des légats impériaux pris à la fois au sein de la noblesse locale et de la cour germanique. Mais il n'entend pas user de la seule autorité que lui donne sa double prérogative de souverain et de prince consort: pour réaliser son programme bourguignon, il a besoin de pouvoir compter sur la fidélité et le dévouement de la noblesse locale, du moins de n'avoir point à redouter de révolte de sa part; aussi fonde-t-il de solides et durables alliances avec les Montbéliard, les Ferrette, même avec la branche cadette des comtes de Bourgogne, évincée de la succession par son mariage. Ce n'est donc pas de façon purement désintéressée qu'il accorde des fiefs à l'infortuné Eudes de Champagne ou qu'il modère l'action intempestive de Gérard de Mâcon sur la frontière occidentale de la Saône<sup>6</sup>. Toute cette politique mériterait d'être longuement développée, d'autant qu'elle conditionne l'action ultérieure de Frédéric dans la région ou dans ses relations avec la France et ses alliés.

### *L'archevêque de Besançon*

Si de telles perspectives accentuent la tutelle du Staufen sur la noblesse locale, elles ne peuvent laisser indifférents les prélats de Besançon, même si ces derniers ont longtemps soutenu l'idée d'un Empire fort et actif: elles posent avec acuité le problème de la relative indépendance du sacerdoce à l'égard du pouvoir royal. Comment, par exemple, sauvegarder de libres élections ou concilier l'allégeance impériale avec les inévitables tentations du ›Reichskirchensystem‹? Proclamée au temps d'Hugues I et confirmée au concordat de Worms, l'*electio cleri et populi* présidait théoriquement au choix de l'archevêque, même si la réalité prenait en compte d'autres considérations, variables selon la composition du corps électoral et

5 Ibid., p. 115 et suiv. Sur les déplacements et l'entourage de Frédéric, voir: Hans PATZE, Friedrich Barbarossa und die deutschen Fürsten, dans: Die Zeit der Staufener, I, p. 35–70; Heinrich APPELT, Kaiserin Beatrix und das Erbe der Grafen von Burgund, dans: Aus Kirche und Reich. Festschrift für Friedrich Kempf, Sigmaringen 1983, p. 277–283.

6 R. LOCATELLI, Le diocèse de Besançon (voir n. 1) t. II, p. 626–627.

les circonstances. Ces modalités particulières, qui ont fait l'objet de maintes études, revêtent à Besançon dans le cours du XII<sup>e</sup> siècle une évolution assez exceptionnelle<sup>7</sup>.

Si nous ignorons la composition précise du corps électoral, nous savons toutefois que les membres des deux chapitres cathédraux en constituaient l'essentiel: de ce fait, leurs rivalités n'ont pas manqué de susciter de profondes divergences, voire d'empêcher tout compromis sur un nom. En effet, les chanoines de Saint-Etienne n'admettent pas d'être subordonnés à leurs confrères de Saint-Jean et revendiquent pour leur église le privilège d'ancienneté ou de maternité. De la fin du XI<sup>e</sup> siècle au milieu du XIII<sup>e</sup>, date de l'union des deux chapitres, ils saisissent toute occasion de faire aboutir leurs prétentions, malgré les graves conséquences qui en résultaient pour le diocèse. Au plus fort de leurs querelles (v. 1110–1117), ils ont provoqué la démission de deux archevêques et amené probablement le légat pontifical, Guy de Vienne, à proposer en 1117 la nomination d'Anséri, originaire d'Autun<sup>8</sup>. Par la suite, jusqu'en 1162, le système électif reprend ses droits et à Anséri succède en 1134 un de ses proches collaborateurs, Humbert de Scey, qui a fait toute sa carrière au chapitre Saint-Jean.

Par ailleurs, les incertitudes qui pèsent sur la composition du corps électoral, ainsi que les clauses assez ambiguës du concordat de Worms, n'excluent pas toute intervention extérieure, en particulier les recommandations impériales. En soutenant les revendications des chanoines de Saint-Etienne, Henri V n'a pas dû se priver d'exercer des pressions directes, tandis que Lothaire III (1125–1137) et Conrad III (1138–1152) ne paraissent pas avoir manifesté d'intentions en ce domaine, parce qu'ils étaient, sans doute, trop accaparés par les affaires germaniques et italiennes. En épousant l'héritière du comté, Frédéric modifiait partiellement les données traditionnelles et rendait les électeurs beaucoup plus sensibles à l'influence impériale. Voilà, résumés en quelques phrases, les facteurs essentiels qui conditionnaient l'élection épiscopale à Besançon et qui expliquent les choix réalisés: sauf en période de crise aiguë comme en 1117 ou, plus tard, en 1162, les chanoines semblent avoir fait passer leur candidat sans difficulté apparente. Comme partout où se déroulent alors des élections, les prélats se recrutent au sein du clergé local, de préférence dans les chapitres et sont donc issus de l'aristocratie comtoise. Mais, en dehors des luttes d'influence auxquelles se livrent les deux chapitres, il est difficile d'évaluer l'emprise exacte de la noblesse, même celle du comte.

Parce qu'il tenait en fief la seigneurie sur la ville de Besançon, l'archevêque avait déjà la place, sinon le statut de prince d'Empire. A ce titre, il devait – dans les six mois qui suivaient son élection, stipulent les clauses du concordat de Worms pour la Bourgogne – prêter allégeance au souverain et recevoir de lui les *regalia*. Nous n'avons pas de mention explicite de cette prestation de fidélité avant le début du XIII<sup>e</sup>

7 Jean GAUDEMET, *Les élections dans l'Eglise latine des origines au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris 1979, 423 p., en particulier p. 106–130. R. LOCATELLI, *Les élections épiscopales à Besançon (XI<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècles)*, dans: *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit des anciens pays bourguignons, comtois et romands* 39 (1982) p. 93–108. – Sur le rôle et la place des évêques, se reporter à: *L'Eglise et le siècle de l'an mil au début du XII<sup>e</sup> siècle*. Actes du XIV<sup>e</sup> Congrès de la Société des Historiens de l'Enseignement supérieur public (Poitiers 1983), dans: *Cahiers de Civilisation médiévale* 105–106 (1984), en particulier Michel PARISSÉ, *L'exemple Lorrain*, p. 95–105. Y ajouter: Jean-Louis KUPPER, *Liège et l'Eglise impériale XI<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècles*, Paris 1981 (Biblioth. de la Faculté... de Liège 228), 568 p.

8 *Histoire de Besançon* (voir chap. I n. 2) I, Besançon 1981, p. 294–298. R. LOCATELLI, *Le diocèse de Besançon I*, p. 156–172.

siècle, mais les voyages en Allemagne, qu'effectuent les nouveaux prélats au début de leur pontificat, ne laissent aucun doute à ce sujet: leurs noms figurent souvent parmi les témoins dans les diplômes royaux délivrés à cette occasion ou dans ceux qu'ils obtiennent alors pour leur église<sup>9</sup>. Toutes ces données n'ont rien d'original puisqu'elles se retrouvent dans bien d'autres régions bourguignonnes ou lotharingiennes. Seules leurs modalités d'application peuvent introduire ici ou là des nuances, voire des particularismes.

Face à des comtes très glorieux de leur ascendance, face à des abbés trop enclins à jouer la carte de l'exemption et à une aristocratie assez turbulente, les archevêques de Besançon ont misé sur la fidélité impériale: c'est non seulement un vestige de la tradition carolingienne qui avait fait des prélats les partisans de l'unité et de la centralisation, mais un des aspects de la politique ottonienne et du *Reichskirchen-system*. Nous n'insisterons pas sur cette attitude bien mise en évidence par l'alliance d'Henri III et d'Hugues I avec, comme aboutissement, la nomination du prélat à la chancellerie de Bourgogne<sup>10</sup>.

Mais l'évolution politique n'a pas permis aux successeurs d'Hugues I de maintenir une collaboration aussi étroite avec le souverain germanique: sans aller jusqu'à la rupture, les relations se sont distendues au plus fort de la querelle des investitures, sous Henri IV comme sous Henri V. Cependant, aussitôt le concordat de Worms signé, Anséri renoue avec la tradition et se rend à la cour germanique où il siège à plusieurs diètes. Son successeur Humbert a la même attitude de déférence envers Conrad III: cette fidélité à l'empereur pourrait d'ailleurs expliquer certaines tensions survenues entre le prélat et le comte de Bourgogne, Renaud III, qui semble avoir rompu avec le souverain et pratiqué une politique d'autonomie<sup>11</sup>. Ainsi, au moment où Frédéric Barberousse devient par son mariage comte de Bourgogne, les rapports des pouvoirs spirituels et temporels reposent-ils sur un équilibre à la fois traditionnel et fragile: l'allégeance ne signifiait pas soumission inconditionnelle et la querelle des investitures avait montré des prélats plus soucieux de temporiser que de s'engager dans un conflit qui leur paraissait lointain. Pouvaient-ils adopter cette même attitude avec un souverain devenu comte de Bourgogne et, par conséquent, plus proche d'eux?

## 2. La tentative d'Église impériale (1159–1170)

Les archevêques ne tardent pas à se rendre compte du changement de conditions entraîné par l'arrivée de Frédéric et l'application de sa politique: plus question de se tenir à l'écart de la tourmente soulevée par le schisme victorin: l'empereur avait besoin d'hommes totalement dévoués à sa cause et l'arrivée de l'archevêque Herbert (1162–1170) marque une tentative d'instauration d'Église impériale sur le siège bisontin.

9 A l'article de H. PATZE cité note 5, ajouter: Auguste CASTAN, *Aux origines de la commune de Besançon*, dans: *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs* 1858, p. 246.

10 B. DE VREGILLE, *Hugues de Salins* (voir chap. II n. 1) Besançon 1981, p. 85.

11 R. LOCATELLI, *Le diocèse de Besançon I*, p. 399 et suiv.

*Le schisme et les conditions nouvelles*

Le diocèse de Besançon vit alors un épisode de la querelle du Sacerdoce et de l'Empire qui aboutit au schisme victorin: en gestation depuis 1157, la rupture avec la papauté se produit en 1159 avec l'élection de l'antipape Victor IV opposé à Alexandre III et se prolonge officiellement jusqu'à la paix de Venise en 1177. Nous ne rappellerons pas les origines de cet affrontement qui découle en partie de la volonté de Frédéric de rétablir la puissance monarchique en Allemagne ou impériale en Italie et en Bourgogne. Les moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif sont variés, mais la coopération des princes, laïques ou ecclésiastiques, y tient une place prépondérante. Très vite apparaît, en effet, la nécessité de pouvoir compter sur la fidélité des évêques et donc de s'assurer de leur recrutement.

L'histoire de la province permet de suivre le cheminement qui conduit à la consommation de la rupture, puisque les premiers incidents sérieux se produisent à la diète de Besançon, en 1157, au cours de laquelle éclate l'altercation entre le légat pontifical (le futur Alexandre III) et les représentants impériaux au sujet de la signification du mot *beneficia*. Dès lors la mésentente tourne à la guerre froide et provoque une escalade dans les mesures de rétorsion que chacun prend pour affirmer son bon droit. A l'instar de son prédécesseur Henri III, Frédéric se veut le maître et protecteur des églises de Bourgogne: s'il renouvelle leurs privilèges, il entend néanmoins les maintenir sous son contrôle, en leur interdisant, par exemple, d'aliéner les fiefs tenus de l'Empire. Toutefois, l'accent est mis d'avantage sur l'esprit de collaboration que sur les menaces de coercition, et les premiers syndromes de la crise renforcent la cohésion de l'épiscopat bourguignon autour de Frédéric Barberousse.

Parmi les diplômes les plus significatifs, retenons les deux bulles d'or, l'une adressée à l'archevêque de Lyon (nov. 1157), l'autre envoyée à l'abbaye de Baume-les-Messieurs dans le Jura. La première confère au prélat l'investiture de la cité, tandis que la seconde casse les décisions pontificales antérieures et rétablit le monastère dans toute son indépendance<sup>12</sup>. A la suite d'une sombre histoire de révolte, Baume avait, en effet, perdu son rang abbatial et se trouvait intégrée d'autorité papale à l'Ordre clunisien, comme simple prieuré, décision apparemment justifiée à laquelle Frédéric avait solennellement souscrit en juin 1153 dans les termes suivants: »Nous transférons entre les mains des abbés et du couvent de Cluny notre droit éminent (*dominium*) et celui du royaume sur cette maison, sauf cependant le droit qui rattache l'église de Baume au royaume. Nous décidons aussi que cette église n'aura pas d'autre abbé que celui choisi par l'abbé de Cluny...«<sup>13</sup>.

Quatre ans plus tard, le ton a complètement changé et c'est en ces termes vigoureux que l'empereur dénonce une situation à ses yeux désormais scandaleuse: »Lorsque nous sommes allés en Bourgogne« – le diplôme est donné le 18 novembre 1157, à Arbois –, »voici, parmi les aberrations de l'organisation ecclésiastique et de l'ordre public, ce que nous avons trouvé: l'Église de Baume, d'illustre origine, que

12 BRUNO GALLAND, *Les archevêques de Lyon de la Bulle d'or aux Philippines (1157-1308)*, dans: *Positions des thèses* (Ecole nationale des Chartes), Paris 1987, p. 105-119.

13 Diplôme de Frédéric pour Baume-les-Messieurs du 11 juin 1153: *Die Urkunden Friedrichs I. 1152-1158*, par Heinrich APPELT, Hanovre 1975 (M.G.H. *Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser*, 10/1), p. 98 n° 58.

nos prédécesseurs, rois et empereurs, avaient comblée de bienfaits et de possessions, qu'ils avaient élevée par de justes distinctions au rang d'abbaye, se trouvait de nouveau ravagée, privée du service divin et de tout esprit religieux, et – nous ne pouvons pas le dire sans douleur –, réduite d'abbaye impériale au rang de prieuré, voire de grange clunisienne. Aussi, sur le conseil de religieux de ce pays et à la demande de tous, tant princes que barons, parce qu'il convenait de révoquer des actes illicites contrevenant aux très saintes constitutions impériales, nous avons délié l'Église de Baume de tout pouvoir étranger et de celui, abusif, des Clunisiens, et nous l'avons restaurée intégralement dans l'ancienne dignité abbatiale que lui avaient conférée nos pères<sup>14</sup>.» En prenant vigoureusement en main la défense des intérêts locaux et la protection des églises, non seulement Frédéric entendait renouer avec la tradition de ses prédécesseurs, mais il le faisait dans un esprit de polémique pour damer le pion à Alexandre III.

La double élection pontificale de 1159, qui consacrait officiellement la rupture entre le pape et l'empereur et ouvrait dans l'Église le schisme dit par la suite victorin, ne semble pas avoir immédiatement provoqué de conséquences dramatiques. La situation était suffisamment complexe pour justifier hésitations et attentisme et, durant près de deux ans, nombre de prélats ont pu s'interroger en toute bonne foi pour savoir dans quel camp se trouvait la vérité. Cette constatation, qui se vérifie dans beaucoup d'églises locales, permet de comprendre l'attitude de l'archevêque Humbert de Besançon (1135–1161).

Ancien collaborateur d'Anséri (1117–1134), il s'est montré digne de son illustre prédécesseur et, comme lui, un prélat réformateur soucieux d'apporter un sang neuf à son clergé par le biais des ordres religieux nouveaux, dont il a soutenu l'expansion; on ne peut donc le soupçonner d'avoir privilégié les options politiques! Or, jusqu'à sa mort qui survient au cours d'année 1161, il maintient la même ligne de conduite fondée sur la fidélité à l'empereur: sans être personnellement présent au concile de Pavie, il a donné procuration pour voter en faveur de Victor IV. Par la suite, non seulement il ne dénonce pas l'obédience victorine, mais il demeure en relations étroites avec Frédéric Barberousse. Il n'est probablement pas étranger à la promotion de Landry, doyen du chapitre Saint-Jean de Besançon, à l'évêché de Lausanne; ce même Landry ne tarda pas à afficher des convictions pro-impériales qui lui valurent d'être condamné comme schismatique et déposé en 1178. Cette attitude d'Humbert a gêné les historiens locaux, inconsciemment abusés par la réaction alexandrine qui a suivi la paix de Venise et qui condamnait après-coup les tergiversations initiales; aussi ont-ils cherché à récuser les faits et à travestir la réalité en alléguant soit une rétractation tardive de la part de l'archevêque Humbert, soit une semi-retraite en l'abbaye Saint-Paul, sans parler d'insinuations de sénilité que laissent percer certains d'entre eux<sup>15</sup>!

Expectative prudente et fidélité ne sont pas aisément dissociables au début du schisme, tant les cartes paraissaient brouillées et les engagements personnels peu clairs. C'est en tout cas la position de la plupart des prélats bourguignons et même

14 Ibid., 18 novembre 1157: p. 323 n° 193.

15 Edouard CLERC, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, Besançon 1870, I, p. 356; Abbé L. LOYE, *Histoire de l'Église de Besançon*, Besançon 1901, II, p. 178; R. LOCATELLI, *Le diocèse de Besançon I*, p. 399.

des ordres religieux, dont Cluny. Quant à Cîteaux, la tradition affirme qu'avant 1161 les moines blancs ont pris ouvertement le parti d'Alexandre III, sous la pression de Pierre de Tarentaise, dont nous verrons plus loin le rôle actif joué dans ce schisme: peut-être, mais les Cisterciens ne semblent pas avoir fait de propagande en sa faveur avant 1162–1163. N'oublions pas que l'épiscopat français et anglais ne s'est prononcé qu'à l'automne 1160, après un examen approfondi et difficile du dossier! Dans le diocèse de Besançon, les seuls ralliements à Victor IV s'expliquent moins par des convictions que par des calculs d'intérêts! L'abbaye de Baume-les-moines y voit le moyen idéal de consolider son indépendance, tandis que l'abbaye bénédictine de Saint-Vincent de Besançon monnaye son adhésion en échange de quelques privilèges honorifiques<sup>16</sup>.

Jusqu'à l'entrevue manquée de Saint-Jean de Losne, qui devait faire basculer définitivement la France dans l'obédience victorine, les attitudes restent donc incertaines. Cet espoir de rapprochement entre le Capétien et le Staufen explique sans doute le choix du successeur de l'archevêque Humbert: Gauthier, doyen du chapitre Saint-Etienne, mais surtout le frère du duc de Bourgogne, symbolisant outre – Saône l'influence française<sup>17</sup>. Cette désignation ne manque pas de surprendre au plan strictement local, puisque les chanoines de Saint-Etienne profitent de la situation confuse pour relancer la querelle de maternité de leur église; elle constitue probablement un geste de détente, de bonne volonté à l'égard du duc et du roi de France. Les électeurs bisontins l'avaient-ils compris d'eux-mêmes ou avaient-ils reçu des consignes de l'empereur?

En mettant fin à tout espoir de rapprochement entre France et Empire, l'annulation de la conférence de Saint-Jean de Losne contribue à clarifier certaines intentions: le 7 septembre 1162, Frédéric et son chancelier Rainald de Dassel tiennent à Dole, en présence de Victor IV, une diète qui prend allure de concile: la légitimité de Victor IV y est solennellement proclamée en même temps que l'excommunication d'Alexandre III. Devant le durcissement du schisme et face à un empereur méfiant à l'égard du Capétien et décidé à la fermeté, la position de l'archevêque Gauthier devient très vite inconfortable à Besançon: bien qu'il semble avoir reçu la consécration, il est transféré au siège épiscopal de Langres, dans le royaume de France, sans que l'on sache s'il se retire de lui-même ou sur pression impériale<sup>18</sup>. Quoi qu'il en soit, le cas de Gauthier acquiert valeur d'exemple et montre que la tournure des événements exige désormais des prélats bisontins une plus grande docilité aux injonctions de Frédéric et la remarque s'applique dans une large mesure à toute la partie septentrionale du royaume de Bourgogne: plus d'atermoiement possible de leur part, il faut désormais prendre position en faveur de Victor IV.

16 J. L. n° 14479; acte publié dans *Gallia christiana*, t. XV, instr. col. 40.

17 Gauthier est le frère d'Eudes II, duc de Bourgogne (1143–1162) et de Robert, évêque d'Autun (1146–1170).

18 Plusieurs points de la carrière de Gauthier demeurent obscurs, mais il semble avoir reçu la consécration épiscopale avant son transfert: dans un acte en faveur de l'abbaye de Bellevaux, il se déclare «l'élus de Besançon», tandis que le 24 sept. 1162, il témoigne aux côtés de Frédéric Barberousse avec le titre d'archevêque (*Gallia christiana*, t. XV, instr. col. 39; Archives départementales de la Haute-Saône H 113 et Léon VIÉLLARD, Documents et mémoire pour servir à l'histoire du Territoire de Belfort, Besançon 1884, n° 233).

*Herbert (1163–1170) ou le système d'Église impériale*

Le départ de Gauthier et la situation générale exigent que Frédéric puisse compter sur un homme de confiance à Besançon: son propre comté devait donner l'exemple, sinon toutes ses ambitions bourguignonnes risquaient de s'effondrer, d'autant que la propagande alexandrine commence à s'intensifier sous l'action de Pierre de Tarentaise et que lui-même est de plus en plus empêtré dans le guêpier italien. Ces conditions expliquent le choix du nouveau prélat, qui semble bien avoir été dicté aux électeurs, même s'il ne suscite aucune opposition de la part de ces derniers.

Il s'agit d'Herbert, un Allemand, qui a derrière lui une longue carrière de conseiller au service des rois germaniques et qui jouit de la totale confiance de Frédéric: il a fait partie du personnel de la chapelle sous Conrad III avant de devenir prévôt d'Aix-la-Chapelle<sup>19</sup>. Étranger à la province par ses origines et par sa langue, il doit donc s'imposer; mais il bénéficie des avantages incontestables que lui procurent sa formation et ses fonctions. Bien des aspects de sa personnalité le rapprochent du chancelier Rainald de Dassel: comme ce dernier, il est versé dans les lettres, il semble doué d'un tempérament énergique tout en manifestant des qualités évidentes de diplomate; il est surtout un partisan convaincu de la cause impériale. C'est à un double titre qu'il arrive à Besançon: en tant qu'archevêque élu et comme légat impérial en Bourgogne, deux charges qui font de lui l'homme de confiance de l'empereur en ces années difficiles<sup>20</sup>. Cette nomination politique explique sans doute le peu d'empressement qu'il met à recevoir la consécration épiscopale, autre trait qui accentue la comparaison avec Rainald: il n'est consacré qu'en 1167, des mains même de l'antipape Victor IV, honneur qui allait sous peu ternir sa mémoire et lui valoir bien des haines à titre posthume!

Représentant personnel de Frédéric dans le comté de Bourgogne, agent de Victor IV de ce côté-ci des Alpes, Herbert remplit une mission qui dépasse le cadre diocésain et ne se limite pas au plan ecclésiastique. Il se trouve plusieurs fois aux côtés de son souverain, en particulier lors de la déroute des impériaux en Italie en 1167. Notre but n'étant pas de retracer son action, nous ne développerons pas ces aspects, qui ont éclipsé et même desservi sa réputation au plan local, car Herbert n'a pas travaillé uniquement à la cause victorine; il s'est occupé consciencieusement de son diocèse. Or, à s'en tenir aux trop rares documents qui ont échappé à l'épuration alexandrine, il ne mérite pas le jugement défavorable qu'ont porté sur lui les historiens locaux en faisant de lui un politicien trop souvent absent et inactif, un intrus étranger au diocèse.

S'il est difficile de l'assimiler à ses deux prédécesseurs qui furent de grands réformateurs, on ne peut cependant lui dénier toute ressemblance ou du moins toute continuité dans l'action: il conserve le personnel de l'archevêque Humbert ou le complète par des collaborateurs recrutés sur place, au sein des chapitres, comme

19 Sur Herbert: Mgr H. CLÈRE, Herbert, archevêque schismatique de Besançon sous Frédéric Barbe-rousse (1163–1170), dans: Mémoires de l'Académie de Besançon 1944, p. 1–12, auquel on préférera les pages de F. GÜTERBOCK (voir n. 1) p. 189 et suiv.; J.-Y. MARIOTTE (voir n. 1) p. 89 et suiv.; R. LOCATELLI, Le diocèse de Besançon II, p. 654–667; Jean-Louis KUPPER, La chancellerie impériale dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, dans: Le Moyen Age 90 (1984) p. 487–502.

20 Acte de 1164: *H. Dei gratia Bisuntinus electus, imperialis aulae legatus* (Arch. dép. Haute-Saône H 65).



Etienne de Foucherans ou Evrard de la Tour. Quant à son action diocésaine, elle se compare étrangement à la politique suivie par ses devanciers: soucieux d'assurer la concorde dans son Eglise, il intervient pour pacifier les différends entre laïques et religieux.

Il se veut lui-même le protecteur des églises et de leurs possessions. Aussi la plupart de ses interventions ont-elles pour but de défendre leurs biens matériels et leurs privilèges: il s'insurge, par exemple, contre les citoyens de Besançon qui s'arrogent le privilège du change monétaire, au détriment de ses propres prérogatives<sup>21</sup>. Mais il n'hésite pas à sanctionner ses propres alliés lorsque ces derniers manifestent des ambitions trop opportunistes, contraires aux intérêts du pouvoir épiscopal et à la tradition, tel le chapitre de Saint-Etienne dont les prétentions menacent l'ordre local: il a le courage d'obliger l'archidiacre de Salins, toujours recruté au sein de ce chapitre et désireux de s'affranchir de la tutelle épiscopale, à lui prêter serment de fidélité<sup>22</sup>. Il intervient contre l'abbé de Saint-Vincent de Besançon, qui avait réussi à obtenir de Victor IV l'usage de la mitre lors de certaines cérémonies religieuses. D'autres exemples aussi significatifs attestent de sa sollicitude pleine d'énergie à défendre les intérêts matériels des religieux, même des Cisterciens qui le considérèrent plus tard comme leur plus farouche ennemi, voire leur persécuteur.

Pour justifier davantage une éventuelle réhabilitation d'Herbert, il convient d'indiquer les motivations de ses détracteurs, les raisons de leur acharnement sur sa personne: à travers l'homme et ses fonctions, ils ont dénoncé le partisan de Victor IV, le collaborateur dévoué de Frédéric; Herbert paie donc l'échec de ce dernier dans l'affaire du schisme. S'il n'a pas été attaqué de son vivant – il meurt en 1170 –, il est une des victimes de la réaction alexandrine qui suit la paix de Venise (1177). Sa consécration par l'antipape lui vaut d'être condamné au concile de Latran III comme schismatique notoire, ce qui entraîne l'invalidation de ses ordinations et la remise en cause de tous ses actes au sein du diocèse. Il est alors désigné comme le bouc émissaire, le responsable de tous les maux survenus durant cette période; il devient en particulier la tête de turc de Geoffroy de Hautecombe qui écrit la vie de Pierre de Tarentaise entre 1178 et 1184<sup>23</sup>. L'hagiographe cherche systématiquement à dénigrer sa personne, à flétrir définitivement sa mémoire et à discréditer toute son œuvre, entachée de la macule du schisme: il fait en quelque sorte d'Herbert l'antithèse de son héros, qui, lui, est auréolé de toutes les vertus. Avant de développer les conséquences de cette campagne au plan diocésain, il convient toutefois de poursuivre l'évolution de la situation après la mort d'Herbert.

21 Acte du 30 déc. 1164 donné à Strasbourg: Aug. CASTAN, *Aux origines de la commune de Besançon* (voir n. 9) p. 154.

22 Fait connu par un jugement de Célestin III de 1194 (Wilhelm WIEDERHOLD, *Papsturkunden in Frankreich: I Franche-Comté*, Berlin 1906, p. 142 n° 84) qui casse cette décision d'Herbert et revient au statut précédent.

23 Geoffroy de Hautecombe, *Vita sancti Petri Tarentasiensis*, dans: *Acta Sanctorum Maii II*, p. 320–348. Sur le personnage voir: *Saint Pierre de Tarentaise. Essai historique par un moine de Tamié* (Marie-Anselme Dimier), Ligugé 1935 (*Moines et monastères*), 206 p.

### 3. Le retour à une situation normale

Par sa carrière, par ses responsabilités à la fois religieuses et politiques, par son action au sein de la province ou de l'Empire, Herbert incarnait momentanément dans le diocèse le ›Reichskirchensystem‹, dépassant de très loin l'allégeance antérieure des archevêques de Besançon à l'Empire. Frédéric Barberousse allait-il maintenir cette pression sur la Bourgogne?

#### *Une politique plus réaliste*

A Herbert succède Evrard de Saint-Quentin, qui est issu d'une famille bisontine et qui a fait toute sa carrière sur place, au chapitre de Saint-Jean, comme chanoine, puis archidiacre et trésorier<sup>24</sup>. Une fois de plus, les modalités pratiques du choix nous échappent: nous ne savons pas si les électeurs se sont prononcés librement, s'ils ont prévenu les désirs de l'empereur ou s'ils se sont contentés d'approuver un nom qui leur a été imposé. Pour les raisons énumérées ci-dessous, nous pensons que si cette candidature n'était pas officielle, elle a, du moins, recueilli l'accord préalable du prince. En effet, ce choix révèle de la part des électeurs ou du souverain moins un changement de tactique qu'un sens de l'opportunité avec la mise en place d'une politique plus souple, plus réaliste, tenant compte probablement de l'évolution de la situation internationale peu favorable au Staufen. En Italie les impériaux ont subi d'importants revers qui ont fortement ébranlé l'obédience victorine, tandis qu'en Bourgogne même les Alexandrins ne cessent de gagner du terrain: c'est ainsi qu'en 1167 Guichard, abbé cistercien de Pontigny, accède au siège archiépiscopal de Lyon<sup>25</sup>.

Le pontificat d'Evrard concrétise cette évolution vers la recherche d'une voie médiane qui prépare la paix de Venise et qui réconcilie sur place les deux clans: ancien collaborateur d'Herbert, il jouit de la confiance de l'empereur, même s'il n'est pas son légat en Bourgogne. Inversement, ses origines familiales et sa carrière le rendent moins suspect aux yeux des Alexandrins. Effectivement, toute l'action d'Evrard montre un homme qui a suffisamment de liberté de manœuvre pour abandonner l'adhésion sans condition au programme impérial et pour concilier la reconnaissance du pape Alexandre III avec le service dû au souverain: il y parvient sans encourir les foudres du roi, et probablement avec l'assentiment de ce dernier qui le choisit comme négociateur lors de la paix de Venise; c'est dire qu'il a su garder la confiance de Frédéric et manifester de réels talents de diplomate!

Comment s'est effectué le rapprochement avec les Alexandrins? L'auteur de la ›Vie de saint Pierre de Tarentaise‹ prétend que le mérite en revient à son héraut, (*per ipsius opus et operam*), qui, peu de temps avant sa mort survenue en 1174, aurait réussi à

24 Roland FIÉTIER, Notes généalogiques sur quelques familles bisontines du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, dans: Mémoires de la Soc. d'émulation du Doubs 1970-1971, p. 74 et 82; l'auteur rectifie une confusion fréquente qui fait d'Evrard un membre de la famille de La Tour ou de La Tour Saint-Quentin, cette dernière n'apparaissant pas avant le XIV<sup>e</sup> siècle.

25 H. BITSCH, Das Erzstift Lyon zwischen Frankreich und dem Reich im hohen Mittelalter, Göttingen 1971, p. 62.

obtenir le ralliement du prélat bisontin<sup>26</sup>. C'est possible, mais nous n'avons pour le prouver, hormis le témoignage partisan de Geoffroy de Hautecombe, qu'une concordance de date. En effet, une bulle pontificale du printemps de la même année rapporte qu'Evrard «est alors réconcilié à Alexandre III et à l'Église catholique»<sup>27</sup>.

Par les répercussions qu'elle entraîne au plan local et extra diocésain, cette démarche intrigue l'historien: à cause des liens étroits qui unissaient le prélat et la région à Frédéric Barberousse, elle ne pouvait passer inaperçue ni se faire sans l'accord tacite du prince. Comme l'élection de Gauthier au moment de la conférence de Saint-Jean de Losne, le ralliement du prélat a pu faire l'objet d'un enjeu diplomatique et servir de gage des bonnes intentions de l'empereur dans les négociations avec le Capétien? Dès lors quel degré de sincérité a-t-il comporté? Evrard n'a pas été inquiété après la paix de Venise, mais la fin de son pontificat est marquée par la réaction alexandrine qui semble le mettre sur la touche: c'est au légat Roger de Vico-Pisano que le pape confie le soin de procéder dans le diocèse à une sorte d'épuration pour éliminer toutes les traces du schisme.

Inversement la réconciliation de l'archevêque constitue pour les Alexandrins une victoire significative dans une région bien tenue en main par les légats impériaux, alors que les suffragants de Lausanne et de Bâle restent fidèles à l'antipape, dichotomie qui nous interroge sur la portée réelle du schisme ou l'importance qu'on voulait bien lui accorder. Quels intérêts réels entraînent en jeu derrière ces prises de position? Le chapitre de Saint-Etienne de Besançon, les abbés de Saint-Vincent et de Baumeles-Messieurs y ont vu l'occasion opportune d'obtenir des privilèges en monnayant leur adhésion à Victor IV, mais tous ne partagent pas cet esprit de marchandage. La plupart des abbés et prieurs ont dû suivre les mots d'ordre des instances supérieures ou, dans le cas des monastères bénédictins autonomes, respecter les engagements politiques qui les liaient au souverain.

L'exemple de l'abbaye de Saint-Oyend (Saint-Claude) révèle la complexité des mobiles et des situations, ainsi que les déformations élaborées par les contemporains eux-mêmes. En effet, écrivant vers les années 1180–1185, l'auteur des *Miracles de saint Claude* trace un sombre tableau de l'abbaye vers la fin du schisme<sup>28</sup>; il n'hésite pas à en rendre responsable l'abbé Adon (1149–1175) dont la mauvaise administration aurait conduit le monastère au bord de la ruine: autrefois, dit en substance l'hagiographe, règnaient en cette maison paix, prospérité et régularité, mais le gouvernement de ce supérieur ayant semé la zizanie au sein du couvent et suscité l'émergence d'égoïsmes privés au détriment des intérêts collectifs, les biens de l'église sont dilapidés, les brebis dispersées. Certes, nous savons qu'une gestion abbatiale déplorable peut entraîner de telles conséquences, mais, dans le cas qui nous intéresse, les documents d'archives ne donnent pas cette impression et infirment même les accusations portées contre Adon, très attentif à défendre les droits de sa congrégation en obtenant des confirmations de la part des autorités civiles et ecclésiastiques ou

26 AA. SS. Maii II, p. 334.

27 Publié dans W. WIEDERHOLD, *Papsturkunden* p. 93 n° 48.

28 Récit des miracles de saint Claude dans AA. SS. August. II, p. 650–656. Pour tout complément, voir: Saint Claude. Vie et présence, Paris 1960, appendice bibliographique p. 189 et suiv.; R. LOCATELLI, Le renouveau de Saint-Claude aux XI<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècles, dans: Société d'émul. du Jura. Travaux 1983–1984, p. 393–422, en particulier, p. 420.

trouvant une solution satisfaisante aux inévitables litiges; c'est en rendant un arbitrage entre Saint-Claude et les Augustiniens du Lac-de-Joux que Pierre de Tarentaise accomplit ses premiers miracles vers 1150<sup>29</sup>.

Les diffamations portées contre Adon s'expliquent vraisemblablement par sa conduite durant le schisme victorin: vassal direct de l'empereur, il a pris le parti de ce dernier, dont il reçoit d'ailleurs d'insignes privilèges, tel le droit de battre monnaie en 1175, mais cette faveur précède de peu un revers de fortune<sup>30</sup>. Au moment où il accorde ce don, Frédéric a déjà entamé les négociations avec Alexandre III; il doit, en guise de bonne foi, lâcher quelques-uns de ses partisans. Dans une région presque entièrement soumise à l'influence de Pierre de Tarentaise, la fidélité à l'empereur paraît d'autant moins supportable que la politique d'Adon ne rallie pas toute la communauté monastique; c'est vraisemblablement la raison pour laquelle ce dernier est sacrifié et destitué de ses fonctions. Aussi peut-il être considéré comme une des premières victimes locales de la réaction alexandrine. Écrivant moins d'une décennie après les événements, l'auteur des *»Miracles«* charge sa mémoire de tous les maux dont souffre alors la communauté. Bien que trop rapidement résumé, le cas de Saint-Claude permet d'attirer l'attention sur l'attitude des monastères bénédictins durant le schisme, car les historiens se sont surtout intéressés aux hésitations initiales des Clunisiens ou à l'engagement des Cisterciens aux côtés d'Alexandre III.

### *Une persécution alléguée après-coup*

Loin de favoriser la sérénité des jugements, la remise en ordre consécutive à la paix de Venise a compliqué la tâche de l'historien en forgeant la thèse d'une persécution systématique des partisans d'Alexandre III, en particulier des moines blancs, par les Impériaux. Cette version partisane, nous la trouvons dans les écrits cisterciens, dont la *»Vie de saint Pierre de Tarentaise«*, écrite au moment le plus chaud de la réaction, c'est-à-dire avant 1184. En effet, les Alexandrins ont voulu faire de ce prélat populaire un modèle et un héraut, porte-parole de leurs propres opinions: mort en 1174 dans le diocèse de Besançon, à proximité de l'abbaye de Bellevaux, où il est inhumé, Pierre est rapidement canonisé, dès 1191, dans un laps de temps plus bref que saint Bernard lui-même! De nombreux passages de sa *»Vita«* constituent un pamphlet ou plus exactement un règlement de comptes à l'égard de l'archevêque de Besançon, Herbert, considéré comme un homme diabolique, un réprouvé de Dieu, qui aurait d'ailleurs sombré dans la démence. Elle fait de lui le persécuteur des Cisterciens franc-comtois<sup>31</sup>.

Les moines blancs ont profité de cette opportunité pour engager des révisions de jugements et des restitutions en leur faveur, en mettant au compte du schisme les

29 AA. SS. Maii II, p. 325. Voir aussi Annales de l'abbaye du Lac de Joux depuis sa fondation, par F. GINGINS-LA-SARRA, Lausanne 1842 (Mémoires et doc. publiés par la Soc. d'hist. de la Suisse romande) I, p. 85.

30 Arch. dép. Jura 2 h II 123, acte édité par dom BENOÎT, Histoire de l'abbaye et de la Terre de Saint-Claude, Montreuil-sur-Mer 1890, I, p. 642; le privilège est confirmé par Frédéric II en 1238 et Henri VII en 1311.

31 Sur l'attitude des Cisterciens nous renvoyons à Martin PREISS, Die politische Tätigkeit und Stellung des Cisterzienser im Schisma von 1159-1177, Berlin 1934 (Historische Studien, 248), 265 p. Dans la Vita (AA. SS. Maii II, p. 330), Geoffroy accuse Herbert d'avoir persécuté les partisans d'Alexandre III.

litiges qui les ont alors opposés à des laïcs, voire à des ecclésiastiques: à les entendre, ils auraient été expulsés du cloître d'Accey, ils auraient supporté de nombreuses vexations et payé de leurs personnes leur fidélité à Alexandre III<sup>32</sup>. Or une investigation attentive des documents nous invite à une grande prudence et à mettre en doute une répression systématique et généralisée: les persécutions dont ils se disent victimes relèvent de faits ponctuels, limités à un établissement et sans rapport certain avec le schisme. En rendant ce dernier responsable des inévitables querelles de voisinage qu'ils subissent alors ou des incessantes rivalités économiques, les religieux idéalisent une cause banale, peu glorieuse et augmentaient leurs chances d'obtenir satisfaction. Or une étude attentive et sereine des conflits qui touchent les Cisterciens dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, au diocèse de Besançon, fait rarement appel à des prises de position dues au schisme: j'aurais tendance à voir dans ces affrontements, dont le nombre augmente durant cette période, les conséquences de l'arrêt de la croissance cistercienne ou le début d'une adaptation difficile à une conjoncture nouvelle.

D'ailleurs, le légat pontifical lui-même, Roger de Vico Pisano, évêque de Lausanne, chargé d'effacer les traces du schisme dans le diocèse, nous conforte dans cette attitude prudente; s'adressant aux Cisterciens de Bellevaux et de Clairefontaine vers 1179–1180, il écrit: »Nous voulons témoigner qu'au temps où l'horreur schismatique et l'erreur ténébreuse enveloppaient malheureusement de toutes parts beaucoup de gens, les chers frères de Bellevaux [ou de Clairefontaine] restaient en permanence debout, pour l'unité catholique, exposant avec courage leurs ressources aux pillards et leur personne à l'exil. Cependant, contraints par les circonstances, ils ont dû consolider les affaires ou les acquisitions de leur maison en les faisant confirmer par le témoignage de celui qui dirigeait alors l'Eglise bisontine [il s'agit d'Herbert]. Bien que cet archevêque ait été entièrement souillé de la macule du schisme, on leur conseilla cependant de vivre ces temps sombres sous son ombre et de faire face aux attaques des schismatiques en attendant de pouvoir y répondre un jour efficacement. Grâce à Dieu, la paix revenant de nouveau, la vérité a jailli au grand jour et dans l'Eglise catholique le pape siège comme seul pasteur et régit un seul troupeau. Lesdits frères ont alors voulu rejeter ces chartes pour qu'on ne puisse un jour contester leurs privilèges<sup>33</sup>.« Tout en louant l'attitude résolue des Cisterciens et en reconnaissant les risques qu'ils ont sans doute courus, le légat reconnaît explicitement qu'ils se sont par ailleurs accommodés de l'épiscopat d'Herbert, qu'ils ont dû temporiser; en même temps, il montre un des aspects essentiels de la remise en ordre postérieure à la paix de Venise: l'annulation des actes du schismatique.

32 Sur cet épisode: L'abbaye Notre-Dame d'Accey, par Pierre GRESSER, R. LOCATELLI ..., Besançon 1986, p. 69.

33 Bellevaux: Arch. dép. Haute-Saône H 47, publié dans Gallia christiana XV instr. col. 48; Clairefontaine: Arch. dép. Haute-Saône H 345, pub. dans J.-Y. MARIOTTE (voir n. 1) p. 187.

*La liquidation du schisme*

Effectivement, une politique évidente de réaction se déclenche dans le diocèse, surtout après la condamnation posthume d'Herbert au concile de Latran III. Mais, dès avril 1177, les bulles pontificales, jusque-là assez rares, se font très nombreuses. Avec le retour de l'archevêque Evrard, qui a participé aux négociations d'Anagni, les monastères comtois, désormais assurés de la tournure des événements, s'empressent de demander à Alexandre III des confirmations générales ou particulières. Sur plus de trente bulles adressées aux établissements diocésains, cinq seulement sont antérieures à 1177, alors que toutes les autres se concentrent sur les quatre dernières années de son pontificat.

Cependant, les événements se précipitent après le concile qui, en proclamant implicitement Herbert archevêque schismatique, invalidait tous ses actes, en particulier les ordinations qu'il avait pu faire après sa consécration. Une telle décision impliquait l'ouverture d'une enquête et préparait, sinon une épuration des personnes, du moins une révision des titres acquis sous celui qu'on appelle désormais l'intrus. C'est ainsi que la plupart des monastères ont expurgé leurs chartiers de tout document délivré par Herbert, qu'ils ont fait annuler ses jugements. Mais la réaction ne se limite pas au diocèse, elle touche aussi les suffragants compromis dans la même cause: Landry, évêque de Lausanne, doit démissionner en 1178 pour laisser la place à Roger de Vico Pisano, nommé par le pape; celui de Bâle, qui avait été consacré par l'antipape Pascal III, est lui aussi déposé.

Quant à l'archevêque Evrard, qui avait gardé la confiance de Frédéric, malgré sa réconciliation avec l'Église romaine, il semble mis à l'écart; du moins son activité, à en juger par le peu d'actes émanant de sa chancellerie, paraît restreinte. A Besançon même, les citoyens profitent de son effacement pour contester son pouvoir seigneurial: après s'être révoltés, ils s'enhardissent à construire une tour dans la cité et l'empereur doit s'interposer en 1179 pour ramener le calme au prix de quelques concessions<sup>34</sup>. En fait, ce sont les légats pontificaux qui exercent la véritable autorité, avec leurs acolytes, les juges délégués<sup>35</sup>. Parmi eux, le plus connu est celui dont nous avons cité maintes fois le nom, Roger de Vico Pisano, évêque élu de Lausanne en 1178, consacré non par son métropolitain, mais par le pape lors du concile de Latran III<sup>36</sup>. Intensive jusqu'en 1182, son action se prolonge de façon plus sporadique presque jusqu'à la fin du siècle: il légalise les transactions passées sous Herbert, enregistre des arbitrages, révisé quelques procès, contribuant probablement à créer cette psychose de chasse aux sorcières dont se fait l'écho l'hagiographe de Pierre de Tarentaise. Dans son acharnement à éliminer les traces d'Herbert, le légat aboutit même à des décisions curieuses, contraires à l'intérêt de l'Église bisontine: ainsi, en

34 Sentence de Colmar du 9 mai 117: Aug. CASTAN, *Aux origines de la commune de Besançon* (voir n. 9) p. 162, qui donne la date de 1180, et Karl F. STUMPF-BRENTANO, *Acta imperii inde ab Henrico I ad Henricum VI usque adhuc inedita*, Innsbruck 1883, n° 4278.

35 W. JANSEN, *Die päpstlichen Legaten in Frankreich vom Schisma Anaklets II. bis zum Tode Celestinus III. (1130-1198)*, Cologne 1961, p. 80, 100.

36 J.-Y. MARIOTTE, *Un Pisan évêque de Lausanne: la carrière de Roger de Vico-Pisano jusqu'à sa consécration épiscopale*, dans: *Revue Hist. Vaudoise* 1975, p. 31-49; Id., *Le schisme de 1159, la légation de Roger de Vico-Pisano et leurs traces diplomatiques à Clairefontaine*, dans: *Archiv für Diplomatik* 18 (1972) p. 303-341.

1194, il dispense l'archidiacre de Salins du serment de fidélité à l'archevêque, parce que cette obligation venait de l'intrus<sup>37</sup>!

Cependant, cette forte pression du pape sur le diocèse par l'intermédiaire de ses légats ne parvient pas à éloigner les archevêques de l'Empire. A la mort d'Evrard en 1180, les électeurs bisontins lui donnent comme successeur Thierry de Montfaucon-Montbéliard, dont la famille était considérée comme l'alliée fidèle du Staufen. Malgré une carrière classique mais brillante – chanoine de Saint-Etienne, archidiacre en 1155, puis doyen du chapitre en 1172 –, l'élu incarne au plan diocésain la promotion d'un nouveau type d'archevêque contrastant avec la personnalité des réformateurs du XII<sup>e</sup> siècle. Prélat aristocratique par sa naissance, il garde sous la mitre pontificale une certaine prédilection pour la prouesse et la littérature chevaleresques, comme le montre son attitude durant la troisième croisade, à laquelle il participe aux côtés de l'empereur: il passe pour avoir cultivé avec succès la poésie, à laquelle il aurait pris goût à la cour de Frédéric I, et se distingue au siège d'Acre par son génie inventif et ses aptitudes à jouer le rôle de Turpin<sup>38</sup>. Ajoutons à ces valeurs aristocratiques une certaine pugnacité dans la façon dont il défend ses intérêts et ceux de son église.

Plus qu'à ses qualités personnelles, il doit sans doute sa promotion à l'influence de son lignage et à la volonté de ses électeurs de se démarquer de la ligne de conduite officielle de l'Eglise. Au moment où le triomphe d'Alexandre III aboutit à une normalisation du diocèse et où, par conséquent, le loyalisme envers le Staufen paraît inopportun, le choix d'un Montbéliard, partisan de la fidélité impériale, acquiert une signification politique réelle: c'est une façon de dénoncer ou de prévenir les excès de la réaction alexandrine en cours, ou la preuve de l'emprise toujours forte du couple impérial dans la région.

L'épiscopat de Thierry (1180–1190) marque aussi une pause entre la période troublée du schisme et le retour de l'agitation politique durant la dernière décennie du siècle. Face aux exigences du légat, qui, durant les premières années, continue de s'immiscer dans les affaires diocésaines, le prélat cherche à sauvegarder ses prérogatives en multipliant ses interventions, en défendant jalousement son autorité seigneuriale: confirmations, arbitrages gracieux, jugements révèlent la sollicitude qu'il porte à la plupart des établissements religieux de son diocèse; seuls ceux de la frange méridionale (Baume, Bonlieu, Vaucluse, Saint-Oyend) font moins appel à son autorité. Si cette forme de juridiction paraît banale en soi, le nombre et la continuité des interventions de Thierry dénotent une volonté de donner à sa fonction épiscopale tout son lustre et toute sa puissance. Ainsi les abbayes cisterciennes reçoivent-elles avec facilité les authentications qu'elles demandent au prélat: Cherlieu obtient huit chartes de confirmation pour ses biens situés dans le diocèse, tandis que l'évêque Manassès de Langres en délivre six autres pour les possessions sises dans le royaume de France. Mais tous les ordres religieux passent de même par la cour archiépiscopale pour régulariser leur situation matérielle, l'évêque assumant pleinement son rôle traditionnel de protecteur et de défenseur des moines, parallèlement aux papes qui accentuent leur pression ou au légat qui,

37 Archives dép. Doubs G 28 supplément (acte du début du XIII<sup>e</sup> siècle).

38 Charles DUVERNOY, *Les Montbéliard en Palestine*, dans: *Revue d'Alsace* 1875, p. 347 et suiv. et L. VIELLARD, *Documents et mém. pour servir à l'hist. du Terr. de Belfort*. n° 284.

lui, espace ses interventions. Sans entrer dans la démonstration de cette action, nous pouvons en conclure que l'épiscopat de Thierry marque au plan diocésain un retour à la normale.

## Conclusion

Ainsi le règne de Frédéric Barberousse a-t-il été pour le diocèse de Besançon une période très riche en expériences et en leçons: en épousant l'héritière du comté de Bourgogne, l'empereur a créé, sinon une situation nouvelle, du moins des conditions particulières aux archevêques, respectueux de la fidélité impériale, mais en même temps habitués à une grande autonomie. Si, pour le prince, ce mariage était le gage d'une politique ambitieuse dans le royaume de Bourgogne, il risquait de compromettre, en cas de crise, la liberté de manœuvre des prélats. Effectivement le schisme victorin a engagé le Staufen dans un processus de ›Reichskirchensystem‹, momentanément réalisé avec Herbert (1163–1170). Avant même que l'évolution générale du conflit ne tournât à son désavantage, l'empereur abandonna cette méthode et n'intervint plus directement ni dans le choix des archevêques, ni dans leur gouvernement. Ce bref intermède d'une Eglise impériale aurait pu susciter un sentiment anti-germanique ou pousser les prélats dans le clan adverse: rien de tel ne se produit puisque les successeurs d'Herbert n'ont jamais renoncé à l'alliance impériale, même au plus fort de la réaction alexandrine.

Dans cette histoire diocésaine du XII<sup>e</sup> siècle, le trait le plus frappant est sans aucun doute le loyalisme des archevêques envers les souverains germaniques, non seulement pour se garantir contre toute mainmise du comte, mais aussi pour la haute idée qu'ils se font du pouvoir impérial. Depuis Anséri qui renoua les relations avec Henri V aussitôt après le concordat de Worms ou Humbert, fidèle jusqu'à sa mort à ses engagements envers le souverain, malgré le schisme naissant, jusqu'à Amédée de Dramelay (1193–1220) qui prit les armes pour défendre la cause des Staufen, les archevêques affichèrent la même constance dans leur loyalisme, sans toutefois avaliser le ›Reichskirchensystem‹: c'est sans doute pour avoir compris l'inconfort de sa position, que Gauthier de Bourgogne, partisan de l'alliance française, avait préféré démissionner de son siège bisontin en 1162.